



**CONCOURS DE PROJETS
POUR LA CONSTRUCTION :**

- 1. D'UN BATIMENT SCOLAIRE**
- 2. DE DEUX SALLES DE SPORT**
- 3. D'UNE UAPE**
- 4. D'UNE ECOLE COMMUNALE DE MUSIQUE**
- 5. D'UN CENTRE DE PROPHYLAXIE
DENTAIRE**

A MONTHEY – COMMUNE DE MONTHEY

**RAPPORT DU JURY
Mars 2012**

MANDATAIRE / MAITRE DE L'OUVRAGE / ORGANISATEUR

Le présent concours de projets est organisé par la commune de Monthey, mandant et maître de l'ouvrage, en collaboration avec le service cantonal des bâtiments, le service de l'enseignement et le service de la jeunesse.

SITUATION ACTUELLE

Actuellement, les éléments du programme du présent concours sont répartis comme suit :

- L'école de Mabillon est répartie dans trois bâtiments :
Les Genêts (ancienne école de commerce datant de 1930) pour 4 classes;
Mabillon 3 (datant des années 60) pour 4 classes;
Mabillon 4 (datant de 1976) pour 8 classes. Il ne répond pas aux normes antisismiques actuelles.
- Les classes de l'école du Mabillon utilisent les deux salles de gymnastique de l'Ecole de l'Europe toute proche. Mais ces salles ne suffisent pas à répondre aux besoins des deux écoles.
- Le service de l'enfance dispose de l'UAPE "La Tartine" assurant l'accueil parascolaire et est répartie sur deux sites : à la Maison des Jardiniers au home des Tilleuls pour 24 places, et à la Maison du Monde pour 36 places pour le repas de midi. L'Envol, lieu de parentalité pour les enfants préscolaires et leurs parents ainsi que la ludothèque disposent des locaux du Mabillon 1, sur le site du concours. Il est prévu de déménager ces structures dans les locaux du Mabillon 3.
- L'école de musique utilise aujourd'hui une douzaine de salles réparties dans la ville, dont 3 à la villa Giovanola et 3 à la maison du Sel.

- Les deux fanfares de Monthey ont des locaux de répétition mal adaptés soit dans le sous-sol de la salle de gymnastique (salle 1) du collège de l'Europe, soit dans l'ancienne caserne militaire.
- Les locaux de la clinique orthodontique scolaire sont actuellement installés dans le collège de l'Europe dans des locaux exigus qui ne peuvent pas être étendus.

OBJECTIF DU CONCOURS

L'objectif du concours est de trouver le meilleur projet pour la construction d'un ensemble regroupant des fonctions scolaires et extra-scolaires. La commune de Monthey souhaite réaliser une structure répondant aux normes actuelles et favorisant le développement harmonieux des différentes activités sur ce même site. Elle veut profiter du regroupement des différents éléments du programme pour trouver des polyvalences et des complémentarités qui permettront de simplifier et de rationaliser leurs fonctionnements respectifs, en tenant compte de leurs périodes d'exploitation et de leurs horaires.

D'autre part, La réunion de deux structures scolaires importantes, le collège de l'Europe et Mabillon 5, sur la rue Monthéolo est également l'occasion de donner un statut particulier à cette rue. L'intention de la commune est de la classer en zone de rencontre 20 km/h. Les concepts de circulation sont redéfinis pour permettre le transport des élèves dans les meilleures conditions de sécurité. Un emplacement pour la dépose des élèves par les particuliers sera prévu sur l'avenue du Crochetan.

GENRE DE CONCOURS ET PROCEDURE

Il s'agit d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa 5, d'une procédure ouverte selon l'article 9 de la "Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics" du 08 mai 2003 et d'un concours de projet et d'une procédure ouverte selon les articles 3.3 et 6.1 du règlement SIA 142, édition 2009.

CONDITIONS DU CONCOURS

La participation au concours implique pour l'organisateur, le jury et les concurrents l'acceptation des clauses du présent "programme de concours", les réponses aux questions, ainsi que les dispositions du règlement SIA 142 édition 2009, de l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), de la loi cantonale et de l'ordonnance sur les marchés publics (LcMP et OMP).

Le règlement SIA 142 fait foi pour tous les points non réglés dans le présent "programme de concours". Les concurrents qui rendent un projet s'engagent à respecter les lois et règlements susmentionnés.

Les variantes ne sont pas admises.

Les droits d'auteur sur les projets restent propriété des participants. Les documents relatifs aux propositions primées deviennent propriété du Maître de l'Ouvrage.

Les décisions du jury peuvent faire l'objet d'un recours dans les 10 jours dès leur notification auprès de la Cour de droit public du Tribunal cantonal à Sion. Ledit recours sera présenté en trois exemplaires sur papier timbré et comprendra un exposé concis des motifs et des conclusions, la signature du recourant ou de ses mandataires.

PRESCRIPTIONS OFFICIELLES

Les bases du présent concours sont :

- la loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 08 mai 2003;
- l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) du 25 novembre 1994 / 15 mars 2001;
- l'ordonnance du 11 juin 2003 sur les marchés publics.

PARTICIPANTS

Le concours est ouvert aux architectes inscrits sur la liste permanente d'un canton, ou diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire, ou d'une école technique supérieure, ou titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou inscrits au registre suisse A ou B, ou répondant aux exigences de la liste permanente du canton du Valais, fixées par le service social de protection des travailleurs (TT 027 606 74 00(F) ou 027 606 74 01(D)).

43 bureaux se sont inscrits et 35 projets ont été envoyés au service "Urbanisme, Bâtiments & Constructions" de la commune de Monthey dans les délais.

JURY

Le jury est composé des personnes suivantes :

Président : M. Olivier Galletti, Architecte cantonal SBMA

Membres : Mme Fabienne Rime, municipale "Enseignement et Formation Professionnelle"
M. Gilles Borgeaud, municipal "Enfance, Sports et Jeunesse"
M. Stéphane Coppey, municipal "Services Industriels, Energies & Développement Durable"
Mme Aude Bornet Fournier, architecte
M. Philippe Meier, architecte
M. Laurent Vuilleumier, architecte

Suppléants: M. Hubert Grenon, direction des écoles primaires
M. Eric Widmer, municipal "Aménagement, Urbanisme et Bâtiments"
M. Laurent Mayoraz, Architecte, SBMA
M. David Vigolo, architecte communal

Experts: M. Georges-Albert Barman, prophylaxie et soins dentaires
M. Sébastien Fracheboud, maître d'éducation physique
Mme Monica Witchi Dayer, enseignante primaire, adjointe à la direction EP
Mme Véronique Bressoud, cheffe du service "Enfance"
M. Romain Kuonen, école de musique de Monthey
Mme Anne Bühler Moulin, secteur petite enfance, service cantonal de la jeunesse

Secrétariat : Le secrétariat est assuré par la commune de Monthey.

REPONSES AUX QUESTIONS

Les réponses aux 12 questions anonymes ont été envoyées à tous les concurrents et membres du jury et publiées sur le site internet de la commune de Monthey, le 7 juillet 2011.

EXAMEN PREALABLE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé par l'organisateur et a porté sur les points suivants :

1. délais de rendu
2. documents demandés
3. respect du périmètre
4. respect des prescriptions officielles
5. programme des locaux

Remarques :

Les 35 projets reçus ont été envoyés pour le lundi 27 février 2012 et les maquettes pour le vendredi 2 mars 2012; soit dans les délais avec tous les documents demandés.

Tous les projets respectent le périmètre mis à disposition.

Dans l'ensemble les projets respectent les prescriptions officielles, dans leurs lignes générales.

Le projet No 25 ne respecte pas les distances entre bâtiments selon la police du feu, il est néanmoins gardé pour le jugement avec une possibilité de mention.

Quelques interprétations ou modifications du programme ont été constatées. Elles sont signalées dans l'analyse de chacun des projets.

Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé.

Les calculs du cube SIA et des différentes surfaces demandées ont été vérifiés pour les projets restants à l'issue du deuxième tour.

JUGEMENT

Le jury s'est réuni les 22 et 23 mars 2012 à la salle de gymnastique de l'école de Choëx.

Les membres, suppléants et experts étaient tous présents.

Prise de connaissance des projets et examen préalable

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable réalisé par l'organisateur, le jury, conformément à l'article 19.1 alinéa B de la norme SIA 142, décide d'accepter tous les projets pour le jugement.

Le jury passe en revue tous les projets en s'arrêtant devant chacun pour en prendre brièvement connaissance. Un descriptif succinct de chaque projet lui est fait par l'organisateur. Il peut ainsi apprécier la variété des implantations et des concepts proposés.

Le jury s'est ensuite rendu sur le site.

Analyse du site

Le périmètre du concours s'étend de la rue du Crochetan à la rue Monthéolo. Il comprend des bâtiments existants soit à maintenir, comme la ferme à Vanay, soit à démolir comme les pavillons en bois et le bâtiment de Mabillon 4. L'accès à certaines parcelles par la rue du Martoret et par le chemin des Ecoliers doit être maintenu.

Le terrain est pratiquement plat et parsemé de grands arbres, occupé par des espaces verts d'agrément et des jardins potagers. La rue Monthéolo, bordée d'immeubles de logements, relie le site du concours à celui du collège de l'Europe dans une relation de grande proximité.

La perméabilité du tissu construit, la qualité des espaces verts existants et les caractères des rues et ruelles entourant le site sont des éléments à prendre en considération. En choisissant ce site, la commune de Monthey opère un regroupement d'écoles et de fonctions para-scolaires qui détermine une nouvelle qualité de relation et de vie sur la rue Monthéolo.

Réflexion sur l'ensemble des projets

Le jury relève que les 35 projets proposés sont de qualité, et apportent tous, à des degrés divers, une contribution au problème posé.

Critères de jugement

Les critères de jugement ci-après ne sont pas énumérés selon leur ordre d'importance. Les concurrents et le jury peuvent les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis :

Concept général

- Occupation rationnelle et économe du terrain
- Gestion claire des circulations liées à l'exploitation du site
- Qualité du concept et en particulier de l'idée du projet

- Situation, volumétrie, espaces extérieurs
- Concept architectural et fonctionnalité du projet
- Prise en compte du territoire
- Rapport aux bâtiments existants
- Développement durable : la qualité d'un lieu et le patrimoine existant sont des ressources limitées.

Système distributif, structurel et fonctionnel

- Organisation correcte des différentes fonctions
- Circulations intérieures et extérieures adaptées aux besoins
- Flexibilité donnée par la typologie et la structure
- Développement durable : la typologie peut apporter de la flexibilité dans l'utilisation des espaces.

Qualités architecturales

- Traitement des thèmes
- Traduction du concept en une expression architecturale adéquate
- Qualité des espaces (intérieurs et extérieurs)
- Qualité du système constructif choisi.
- Développement durable : utilisation des ressources locales.

Economie du projet

- Système constructif simple
- Respect des surfaces données dans le programme des locaux
- Rationalité de l'exploitation
- Utilisation des énergies respectueuse de l'environnement
- Comptabilité du projet avec le concept Minergie.

Analyse de détail des projets

1^{er} Tour

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale, dans leur relation aux éléments importants du site, mais aussi dans leur organisation architecturale.

Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis.

Les 20 projets suivants ont été éliminés :

- 35 TRAPEZES SUR COURS
- 34 RUBAN
- 32 NAJUALLIDO
- 31 PARC MABILLON
- 30 SUR LE CHEMIN DE L'ECOLE...
- 28 COTE COURS COTE JARDIN
- 26 JULES ET JIM
- 24 POINT DE RENCONTRE
- 20 PARC PRIMAIRE
- 19 PAVILLON, MABILLON
- 18 BOB & WALT
- 17 LA TETE AU CARRE, LES PIEDS DANS LE PRE
- 16 AUTOUR DE L'ARBRE
- 15 RIRI, FIFI ET LOULOU
- 12 MOTS ENCHAINES
- 11 TIC-TAC
- 9 LE PETIT BONHOMME DE CHEMIN
- 7 ENTRE LES ARBRES
- 5 LOOPING
- 3 KALEIDOSCOPE

2ème Tour

Pour le deuxième tour, le jury a analysé les projets avec les critères de jugement du règlement et programme dans leur globalité.

Chacun de ces projets a fait l'objet d'une présentation détaillée. Ont été analysés en particulier la pertinence des concepts, la volumétrie des bâtiments par rapport au site, les rapports entre bâtiments, leurs fonctionnements internes et la qualité des espaces intérieurs et extérieurs.

Les 9 projets suivants ont été éliminés :

- 1 MANNY
- 4 FENETRES SUR COURS
- 6 HORTUS LUDI
- 8 NUNO
- 10 LE BONHEUR A DEUX CA DURE LE TEMPS DE COMPTER
JUSQU'A TROIS
- 13 URBAN SCHOOL
- 14 ALL IN ONE
- 27 TANGRAM
- 33 BARON PERCHE

A l'issue de ce deuxième tour, le jury effectue un tour de contrôle à l'issu duquel il constate qu'aucun projet éliminé au premier et au deuxième tour n'a l'heur d'être repris pour la suite du jugement.

Le jury entreprend alors le jugement des 6 projets restants. Chacun fait l'objet d'une analyse détaillée avec lecture à haute voix de tous les textes explicatifs. Les projets sont étudiés selon tous les critères de jugements.

Classement et attribution des prix

Classement :

Le jury décide de classer les 6 projets restants selon les rangs suivants :

- | | | | |
|------------------|------|--------------|-----------------|
| 1 ^{er} | rang | projet No 29 | CLASSE VERTE |
| 2 ^{ème} | rang | projet No 2 | MASTABA |
| 3 ^{ème} | rang | projet No 25 | LULLABY |
| 4 ^{ème} | rang | projet No 21 | HYDE PARK |
| 5 ^{ème} | rang | projet No 22 | BOIS ET CUIVRES |
| 6 ^{ème} | rang | projet No 23 | GRYFFINDOR |

Attribution des prix :

Le jury dispose d'une somme globale de Fr. 120'000.-- pour environ 6 prix et mentions qu'il répartit de la manière suivante :

Prix et mentions

1 ^{er} rang/1 ^{er} prix	projet No 29	CLASSE VERTE	Fr. 35'000.-
2 ^{ème} rang/1 ^{er} prix	projet No 2	MASTABA	Fr. 24'000.-
3 ^{ème} rang/mention	projet No 25	LULLABY	Fr. 22'000.-
4 ^{ème} rang/3 ^{ème} prix	projet No 21	HYDE PARK	Fr. 20'000.-
5 ^{ème} rang/4 ^{ème} prix	projet No 22	BOIS ET CUIVRES	Fr. 11'000.-
6 ^{ème} rang/5 ^{ème} prix	projet No 23	GRIFFINDOR	Fr. 8'000.-

Recommandation et conclusion du jury

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponses au problème posé. La qualité et la diversité des propositions présentées ont mis en évidence la complexité de la problématique posée et les difficultés d'opérer les regroupements de programmes permettant les fonctionnements différenciés demandés.

Le jury à l'unanimité propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet No 29 CLASSE VERTE, la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Ce projet, par son attitude face au site et son organisation des programmes, répond globalement aux objectifs et aux exigences formulés par le maître d'ouvrage.

Dans son développement il devra intégrer les exigences légales et techniques en lien avec le respect des normes énergétiques et parasismiques en vigueur.

Une attention particulière sera portée au traitement des espaces extérieurs ainsi qu'au développement du langage des façades en lien avec la volumétrie des différents bâtiments.

Le mandat attribué au lauréat correspond au minimum au 60.5% du total selon l'article 7.9 du règlement SIA 102 (édition 2003).

Le jury remercie l'ensemble des concurrents de leur contribution à résoudre ce problème.

APPROBATION DU RAPPORT DU JURY

Arrivé au terme de ses délibérations le jury décide à l'unanimité de proposer au maître de l'ouvrage le projet

no 29 'CLASSE VERTE''

pour la poursuite des études en vue de sa réalisation

Monthey, le 23 mars 2012

Approuvé par le jury :

Olivier Galletti

Fabienne Rime

Gilles Borgeaud

Stéphane Coppey

Aude Bornet Fournier

Philippe Meier

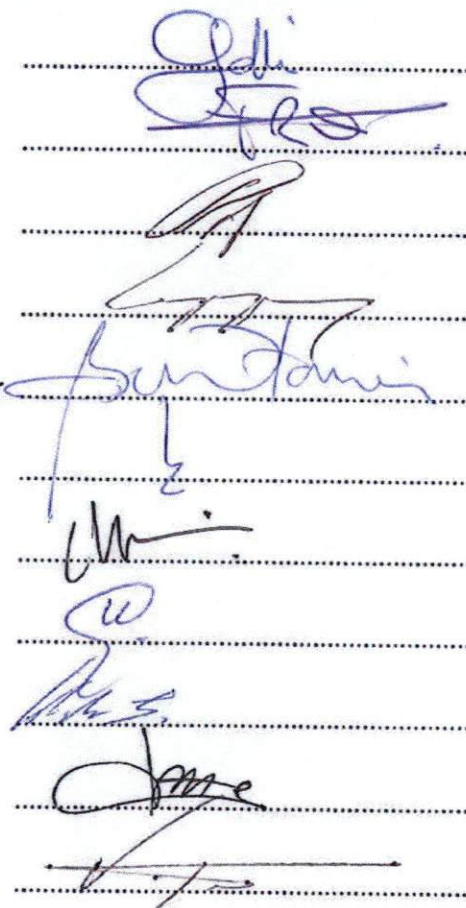
Laurent Vuilleumier

Hubert Grenon

Eric Widmer

Laurent Mayoraz

David Vigolo

The image shows a list of names with corresponding handwritten signatures in blue ink. Each signature is written over a horizontal dotted line. The signatures are: Olivier Galletti (initials), Fabienne Rime (initials), Gilles Borgeaud (initials), Stéphane Coppey (initials), Aude Bornet Fournier (full name), Philippe Meier (initials), Laurent Vuilleumier (initials), Hubert Grenon (initials), Eric Widmer (initials), Laurent Mayoraz (initials), and David Vigolo (initials).

Exposition

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu le vendredi 27 avril 2012 à 18h00 au Théâtre du Crochetan de Monthey.

Les projets seront exposés jusqu'au mercredi 9 mai 2012, durant les horaires d'ouverture du Théâtre du Crochetan.

1^{er} rang / 1^{er} prix

Projet No 29

CLASSE VERTE

Fr. 35'000.-

Auteur

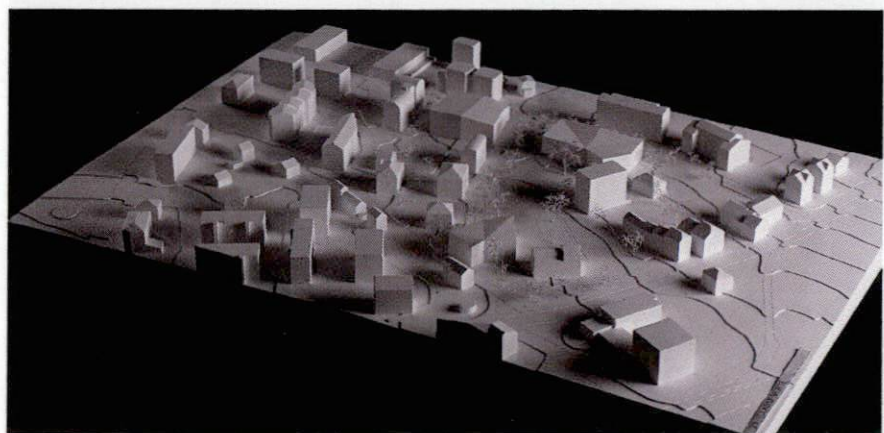
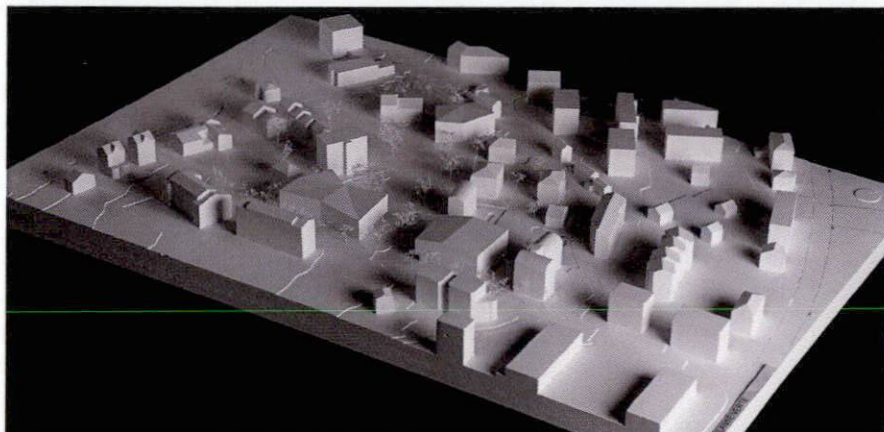
**A. Esposito & A.-C. Javet architectes
EPFL-FAS-SIA, Lausanne**

Collaborateurs

Thierry Manasseh José Garraza
Constanze Beer Marjolaine Obrist
Marta Ruiz Xaveer Gheysens
Miguel Pereiro

**Architecte-
paysagiste**

L'atelier du Paysage, Lausanne
Jean-Yves Le Baron



Le projet **CLASSE VERTE** propose une implantation sensible de trois bâtiments dont les répartitions d'activités sont très concluantes : le pôle scolaire-école de musique et le pôle gymnastique-centre dentaire se situent sur la rue du Monthéolo; le pôle restaurant scolaire et UAPE est quant à lui en relation avec la ferme à Vanay, tout en la mettant en valeur. Entre ces deux occupations du territoire, un généreux espace libre est offert à la collectivité. La position du bâtiment de l'UAPE partage le chemin des écoliers en deux parties. Les volumes ont le même gabarit et sont habilement "pliés" par rapport au contexte urbain, tout en trouvant une réponse spatiale intérieure de qualité : salle de restaurant, couloirs de l'école.

L'organisation spatiale des différents éléments du programme est assurée avec soin :

L'école fonctionne sur trois niveaux, avec une distribution bien répartie dans l'espace. La salle multi-usage est proche de l'entrée. La place d'accès est jugée bien proportionnée, un accès secondaire dans l'école permet un accès au Nord vers le grand platane qui est conservé comme élément de référence des jeux d'enfants.

La disposition des salles de gymnastique sur deux niveaux permet d'inscrire clairement le centre dentaire dans une entité avec sa circulation intérieure autonome. Le local de fanfare, et ses annexes de service, se situe au dernier niveau de cet ensemble, avec une relation sur la place d'entrée.

Le restaurant est bien dimensionné avec un rapport au bloc de cuisine très bien réglé qui permet au surplus aux utilisateurs de cette dernière d'avoir un regard sur l'extérieur. Les espaces de l'UAPE sont bien distribués dans le volume.

Le caractère structurel de l'ensemble est simple, sans complications. Les volumes sont coiffés de toiture légèrement en pente en respect du règlement communal. Le cube construit dans la moyenne inférieure des projets déposés est un système constructif simple laissé au gré d'un projet rationnel. La disposition des volumes permet l'étaillage souhaité par le Maître d'ouvrage.

En conclusion le jury reconnaît au projet **CLASSE VERTE** d'avoir su intégrer, dans une réflexion très cohérente et sensible, l'ensemble des contraintes du site et du programme du futur groupe scolaire "Mabillon V".

2ème rang / 2ème prix

Projet No 2

MASTABA

Fr. 24'000.-

Auteur

M+N architectes Sàrl, Genève

Collaborateurs

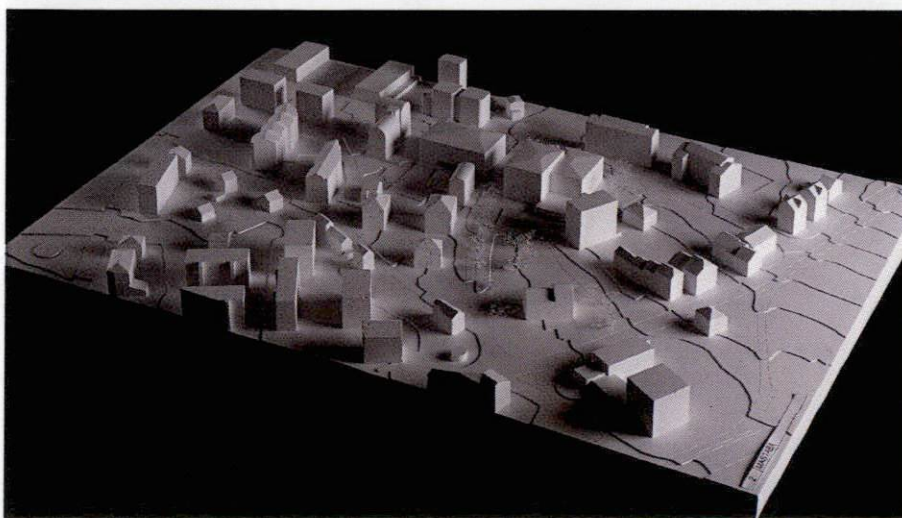
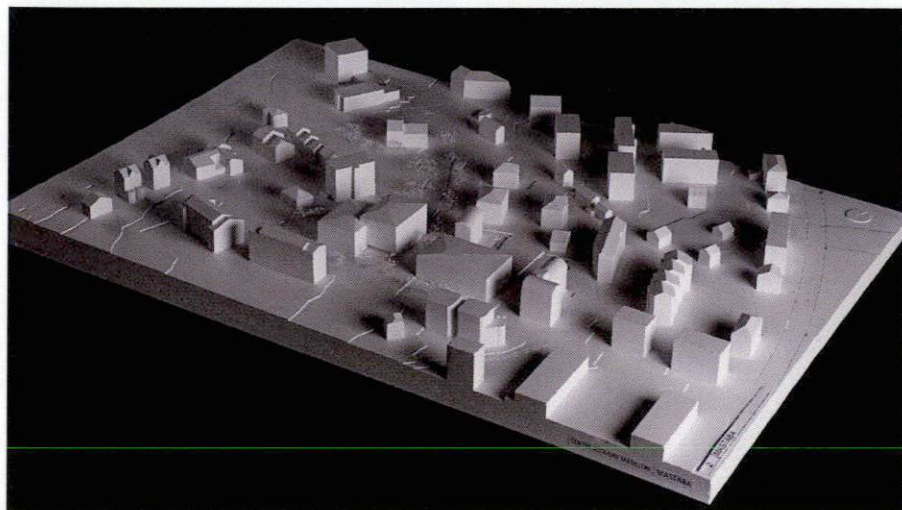
Raphaël Niogret Thomas Bolliger
Nathalie Monge Thibaut Bourgade

L'implantation de deux volumes le long de la rue du Monthéolo caractérise le projet **MASTABA**. Cette compacité affirmée a le mérite de libérer un très grand espace au Nord pouvant être destiné à une extension future. La conséquence de ce parti est la disparition du grand platane existant et l'élévation du volume des classes. La distance entre les deux volumes gagnerait à s'agrandir un peu.

La plasticité du bâtiment scolaire est à relever, avec une qualité distributive intérieure très bien maîtrisée. Les entrées avec un porte-à-faux sont intéressantes, cependant le jury peine à comprendre pourquoi celui du secteur gymnastique ne se tourne pas sur la rue du Monthéolo.

Fonctionnellement, le projet associe de manière simple et habile l'école, l'UAPE et l'école de musique d'un côté, et les salles de gymnastique et le centre dentaire. Plusieurs difficultés relationnelles sont cependant à relever dans l'école : l'UAPE se mélange avec les classes (des séparations sont peut être possibles, mais non sans affaiblir la spatialité générale), le brossage des dents se fait au sous-sol, les classes au dernier étage sont remises en question par le corps enseignant dans le cadre d'une école primaire. Le concurrent propose de fait deux salles de plus que le programme. Dans la partie sportive, les gradins sont placés sur le petit côté et les espaces dentaires, sur deux niveaux, sont disposés trop en longueur avec une relation verticale devant emprunter l'escalier public.

La structure est réfléchiée pour permettre une grande flexibilité dans le temps avec une volonté affichée d'une indifférence spatiale entre les classes et l'UAPE. Le caractère structurel des deux parties est simple, avec le porte-à-faux de l'accès aux salles de gymnastique qui mériterait une vérification. Le cube construit est légèrement en dessous de la moyenne. Les bâtiments sont couverts de toiture à quatre pans dont le sommet correspond à une prise de lumière zénithale très bien située.



3ème rang / mention

Projet No 25

LULLABY

Fr. 22'000.-

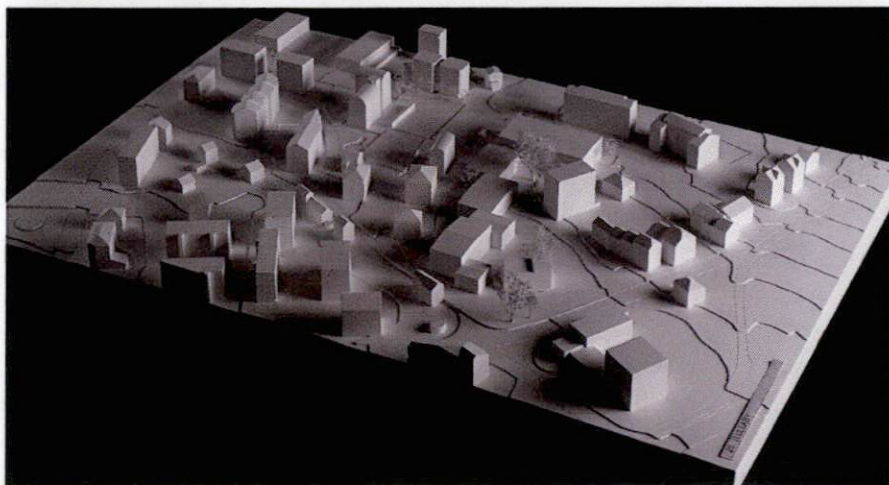
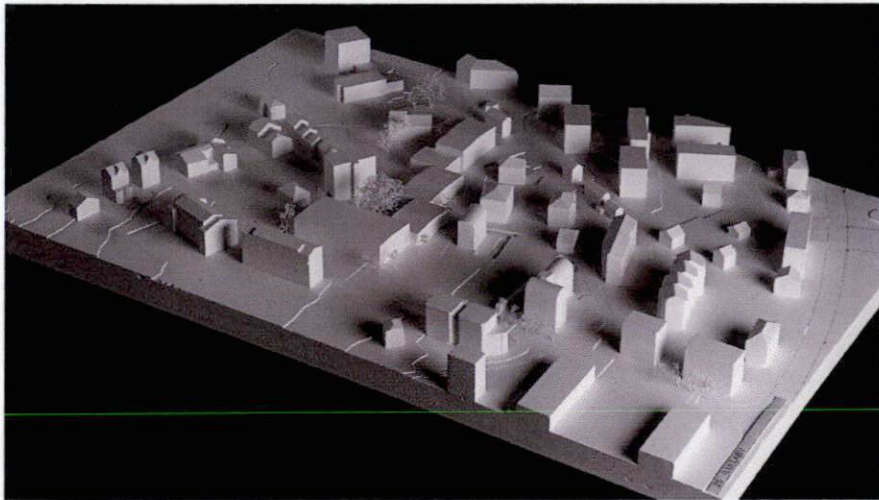
Auteur

**Bonnard & Woeffray architectes FAS-SIA,
Monthey**

Collaborateurs

Catarina Bandeira
Diogo Marques
Julien Guitard

Arnaud Zehnder
Guillaume Visinand
Valérie Cina



LULLABY séduit par la grande clarté de son dispositif : six bâtiments en ribambelle pour répartir le programme dans des unités spécifiques reliant les pôles Nord et Sud du site. En proposant un bâtiment unique aux contours très découpés, le complexe s'intègre harmonieusement dans le site et offre une échelle appropriée à son environnement. Les traitements extérieurs sont eux aussi clairement différenciés : la zone Est entièrement minérale dessert les bâtiments et intègre en l'élargissant l'ancien Chemin des Ecoliers, la zone Ouest entièrement végétale laissée dans un esprit de parc allongé. Dans ce contexte, le jury regrette le manque de perméabilité entre ces deux franges. Les bâtiments ne s'orientent pas suffisamment sur ce qui devient un arrière peu mis en valeur.

Malgré une occupation étendue du site, le projet parvient à ménager une réserve de surface pour une future extension à l'emplacement de l'actuel pavillon "Mabillon IV".

L'organisation intérieure des différents programmes est simple et rationnelle, le découpage en plusieurs entités accolées permet une bonne orientation de l'utilisateur. L'emplacement des salles d'appuis/locaux de musique au rez-de-chaussée de l'école sans lumière naturelle et détaché de la façade n'est pas satisfaisant. On déplore également l'accès peu fluide à l'UAPE à travers le dernier petit volume qui semble être un élément de trop dans la composition. La proximité de ce dernier à la "Grange à Vanay" contrevient d'ailleurs aux prescriptions de distances entre bâtiments.

A l'extérieur, la générosité de la place sur la rue du Monthéolo et son articulation avec l'esplanade du Collège de l'Europe est relevée par le jury. Celui-ci déplore cependant le manque de définition dans le traitement des espaces extérieurs, en particulier celui des limites de la place ouverte sur la zone de rencontre.

L'économie générale du projet souffre de son grand développement de façades induisant un coût de réalisation élevé. La bonne compacité des volumes et la simplicité structurelle contrebalancera en partie ce handicap.

4^{ème} rang/ 3^{ème} prix

Projet No 21

HYDE PARK

Fr. 20'000.-

Auteur

Suter et Sauthier architectes SA, Sion

Collaborateurs

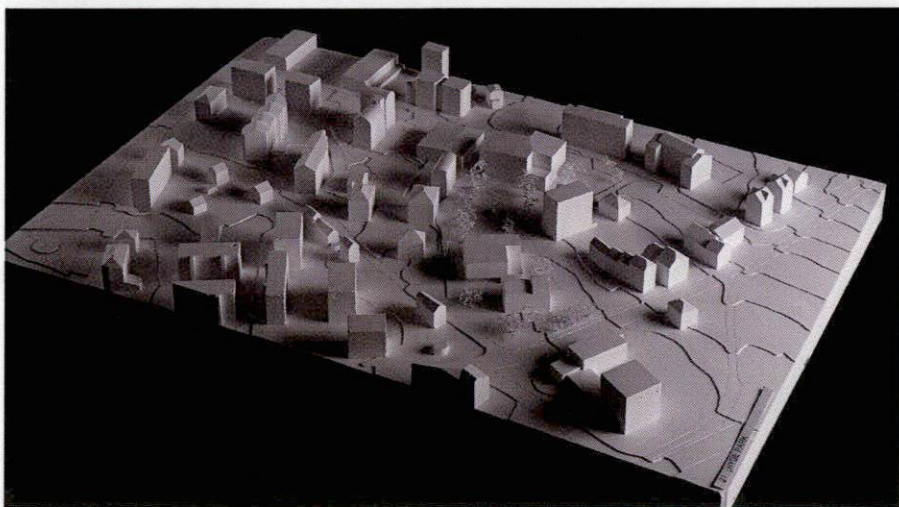
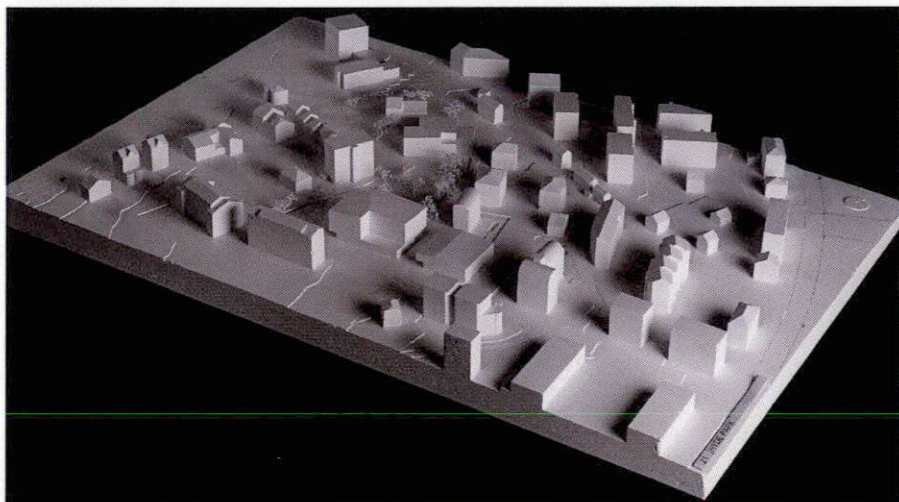
Christian Suter

Raphaël Sauthier

Bastien Colliard

Susana Souto

Sylvie Delalay



Le projet **HYDE PARK** s'implante sur deux pôles créant deux entrées au site et définissant un parc longé par le chemin des Ecoliers au cœur de la parcelle.

Au Nord, lieu de dépose des élèves par leurs parents, l'UAPE et le restaurant scolaires créent, avec la ferme à Vanay un lieu dédié à la récréation et à la culture. Au Sud, sur la rue Monthéolo, le programme scolaire et sportif se répartit en deux volumes et se met en relation avec le collège de l'Europe. Au Sud-Ouest, le bâtiment regroupant école et école de musique et au Sud-Est le bâtiment abritant salle de sport et clinique dentaire ceignent l'espace d'entrée au site. De part et d'autre des deux édifices, se situent la cour d'école à l'Ouest et le terrain de sport à l'Est.

La proximité des deux bâtiments au Sud ne séduit pas le jury.

L'espace d'entrée créé entre les deux volumes est judicieusement positionné à l'axe du chemin des écoliers sur la rue Monthéolo mais est clairement sous dimensionné. La cour de récréation manque également de générosité et son emplacement ne convainc pas.

La répartition du programme sur le site est pertinente.

L'implantation du restaurant en relation avec la ferme à Vanay permet d'envisager des synergies possibles et l'utilisation de celui-ci pour certaines manifestations. L'organisation de l'UAPE est flexible.

Les accès à la clinique dentaire et à l'école de musique en dehors des horaires scolaires répondent au cahier des charges. Les deux salles de gym, partiellement enterrées sont réparties dans les deux volumes de l'école et de la clinique dentaire. Elles sont liées au sous-sol où se trouvent les vestiaires. Si la "grande" salle de gym est accessible au public depuis le rez-de-chaussée, la "petite" salle de gym, sise dans le bâtiment scolaire, ne bénéficie pas des gradins et/ou galerie demandés. De plus, cette contrainte programmatique que s'est imposé l'auteur le force à rapprocher les deux volumes, entraînant l'exiguïté de la cour d'entrée regrettée par le jury.

Les espaces intérieurs, en particulier les espaces de circulation, manquent de générosité et de qualité.

La structure porteuse de l'école présente un effort statique qui ne profite pas au projet. En effet, le report des charges de la façade sur le vide de la salle de gym contraint fortement la mise en place du programme et ne permet pas d'envisager une évolution du projet vers plus de générosité.

Le volume bâti de ce projet est plus bas que la moyenne.

5^{ème} rang / 4^{ème} prix

Projet No 22

BOIS ET CUIVRES

Fr. 11'000.-

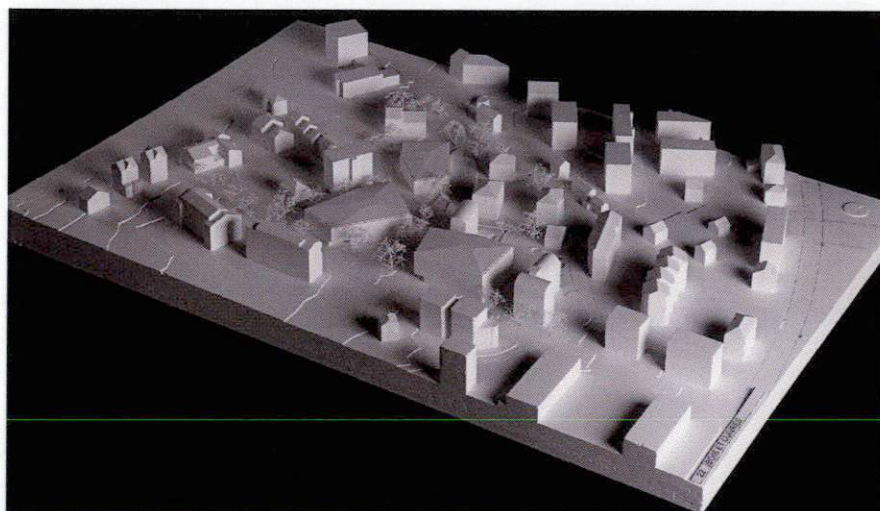
Auteur

**LRS Lin, Robbe & Seiler, architectes,
Genève**

Collaborateurs

Lin Laurent
Seiler Rolf

Robbe Alain
Natércio Cunha



Le projet **BOIS ET CUIVRES** égrène le long du chemin des écoliers trois bâtiments qui occupent tout le site, considéré comme un ensemble unitaire et perméable. Les volumes créent entre eux, mais également avec la ferme à Vanay, des espaces extérieurs successifs donnant accès aux différents éléments du programme

Au Sud de la ferme, l'UAPE profite du plain-pied et entre en relation avec le parc de jeux existant ainsi qu'avec les jardins de la ferme.

Son entrée, se situe sur le préau d'entrée à l'école. Le bâtiment scolaire, au Sud-Ouest de la parcelle bénéficie de plusieurs entrées, modulant l'accès aux classes et à l'école de musique. Les deux salles de sports superposées et la clinique dentaire sont regroupées dans le volume situé au Sud-Est; le restaurant scolaire trouve sa place au rez-de-chaussée.

La proximité des deux volumes au Sud de la parcelle crée un espace extérieur d'entrée au site sur la rue Monthéolo à l'embouchure du chemin des Ecoliers. Le terrain de sport se situe au Nord des salles de gym.

L'implantation de ce projet propose une variété d'espaces extérieurs intéressants dans leurs relations avec le contexte ainsi que dans les relations créées entre les différents éléments du programme. Cependant, le jury déplore l'utilisation dispendieuse du sol de ce projet.

Ce manque d'économie dans l'utilisation du sol se retrouve également dans la mise en place des différents éléments du programme. Les espaces, souvent surdimensionnés, manquent de rationalité et de compacité, les distributions de précision.

L'économie générale de ce projet dépasse largement la moyenne des projets; le volume construit et l'utilisation du sol, au-dessus de la moyenne, figurent parmi les plus élevés.

6^{ème} rang/5^{ème} prix

Projet No 23

GRYFFINDOR

Fr. 8'000.-

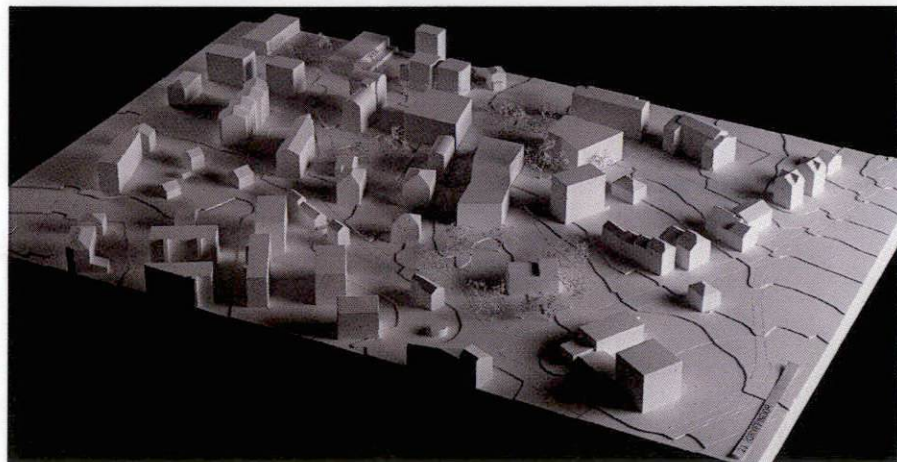
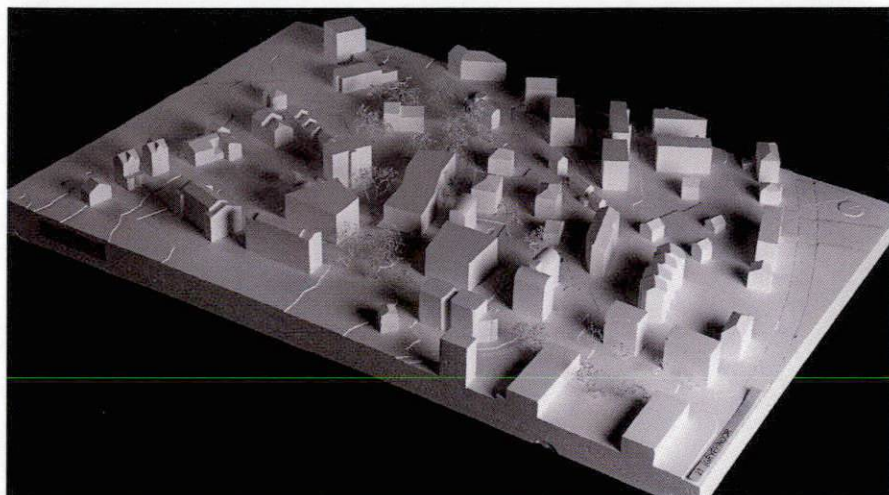
Auteur

**Bureau Roland Gay architecte FAS-SIA,
Catherine Gay Menzel, architecte Dipl.
EPFZ et Götz Menzel, architecte Dipl. Ing.,
Monthey**

Collaborateurs

Rocco Grandi
Ludivine Perren

Fabien Rouiller-Monay
Daniel Gomez



Le projet **GRYFFINDOR** propose une répartition claire du programme en trois entités articulées autour d'un vaste préau ouvert sur la rue du Monthéolo. Les deux volumes regroupant les fonctions plus publiques que sont les salles de sport, le restaurant scolaire, l'UAPE, la clinique dentaire et les locaux de la fanfare, s'affichent sur le front de rue par des gabarits plus élevés de quatre niveaux tandis que le bâtiment plus bas des classes sur trois niveaux s'accroche à l'arrière de la place par sa façade pignon.

Le jury relève la qualité du dispositif urbanistique mis en place, en particulier la proportion de la cour en dialogue avec l'esplanade du Collège de l'Europe. L'attention portée au respect de l'arbre majeur du site est également saluée, même si cette dernière induit un langage de volumes pliés peu maîtrisé. En n'occupant que la partie Sud du site par une implantation relativement compacte, les auteurs laissent ouverte la possibilité d'une extension future du complexe dans sa partie Nord. La volonté de phasage de la construction est respectée par les volumes proposés.

Le bâtiment des sports présente une répartition programmatique claire et fonctionnelle, toutefois son entrée tortueuse et étroite paraît peu maîtrisée.

De même pour le bâtiment parascolaire, la répartition est bien sentie, mais le système distributif n'est pas assez généreux et sans qualités suffisantes.

Concernant le bâtiment des classes, les utilisateurs soulignent le bon fonctionnement d'un bâtiment ne dépassant pas trois étages pour des élèves primaire. Le rez-de-chaussée regroupant la salle des maîtres, les salles spéciales et les locaux d'appuis utilisés pour l'école de musique en dehors des horaires scolaires, est fonctionnellement bon, mais à nouveau, le manque d'attention porté aux espaces de distribution en péjore sensiblement sa qualité. Dans les étages, le dispositif fonctionne mais la surface des couloirs est trop importante.

La liaison souterraine proposée des trois bâtiments reste peu réaliste et coûteuse.

A l'extérieur, le traitement en façades rideau presque totalement vitrées laisse augurer d'un coût de construction trop important en rapport avec les objectifs économiques et thermiques souhaités dans le cahier des charges. Les surfaces couvertes sont trop réduites et uniquement en relation avec l'entrée de l'école. Par contre, l'espace ménagé autour du grand platane permet un recul bénéfique de la composition par rapport à l'imposant immeuble locatif situé à l'ouest.

Projet No 1

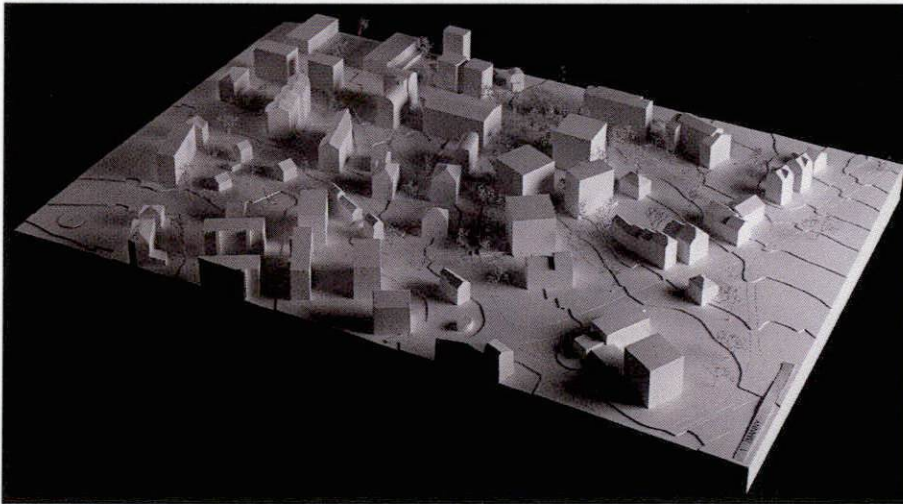
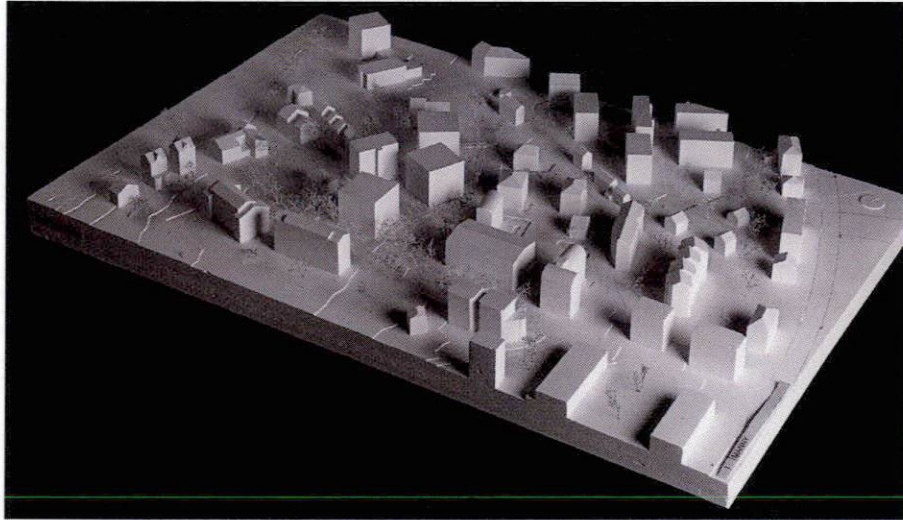
Auteur

Collaborateurs

MANNY

Maude Gobet architectes, Zürich

Stéphane Grossrieder



Projet No 3

Auteur

Collaborateurs

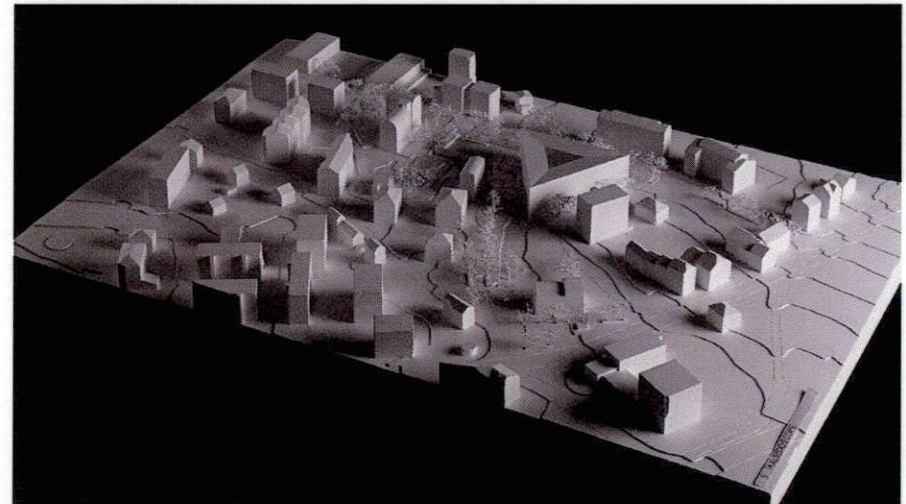
KALEIDOSCOPE

Jean-Claude Girard architecte, Genève

Miguel Torres Gallardo, stagiaire

David Martin, ingénieur civil, Bureau Sancha,

Yverdon



Projet No 4

Auteur

Collaborateurs

FENETRES SUR COURS

Group8 Sàrl, Châtelaine Genève

Laurent Ammeter

Adrien Besson

Tarramo Broennimann

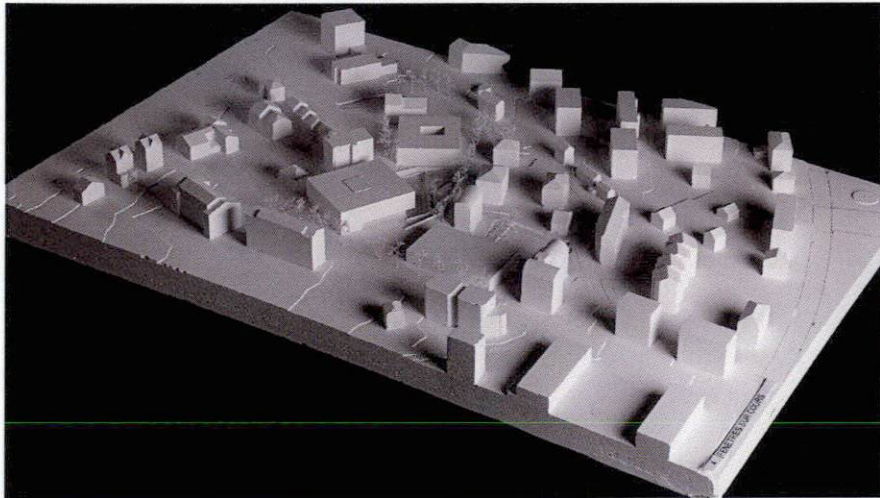
François de Marignac

Manuel Der Hagopian

Grégoire Du Pasquier

Oscar Frisk

Christophe Pidoux

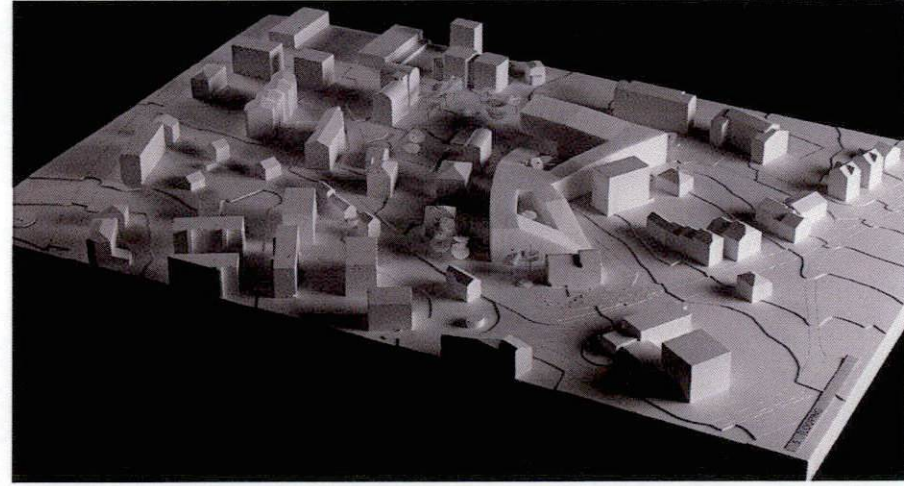
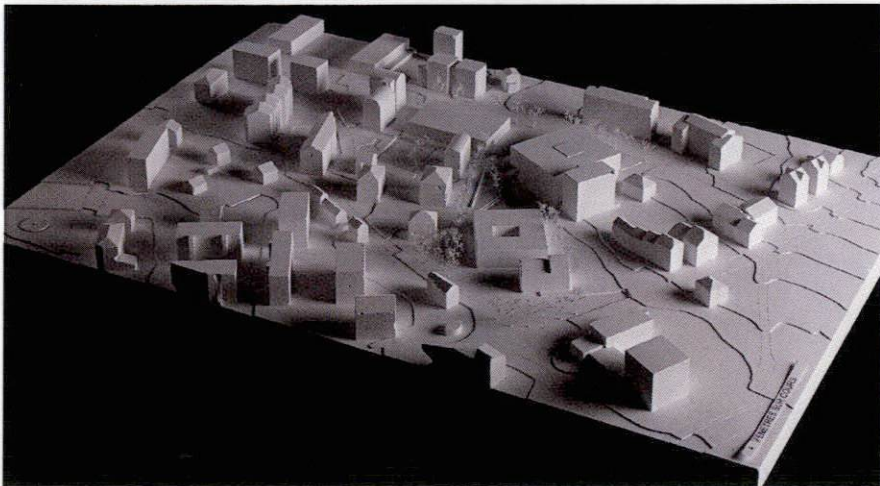
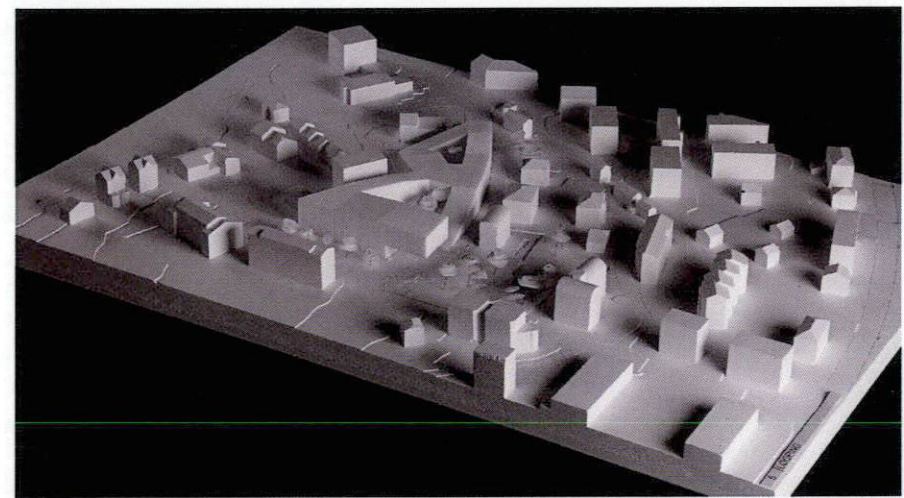


Projet No 5

Auteur

LOOPING

**+3 architecture, de Lascoups - Falade -
Numanovic, Paris**



Projet No 6

Auteur

Collaborateurs

HORTUS LUDI

Happel Cornelisse Architecten, Rotterdam

Ninke Happel

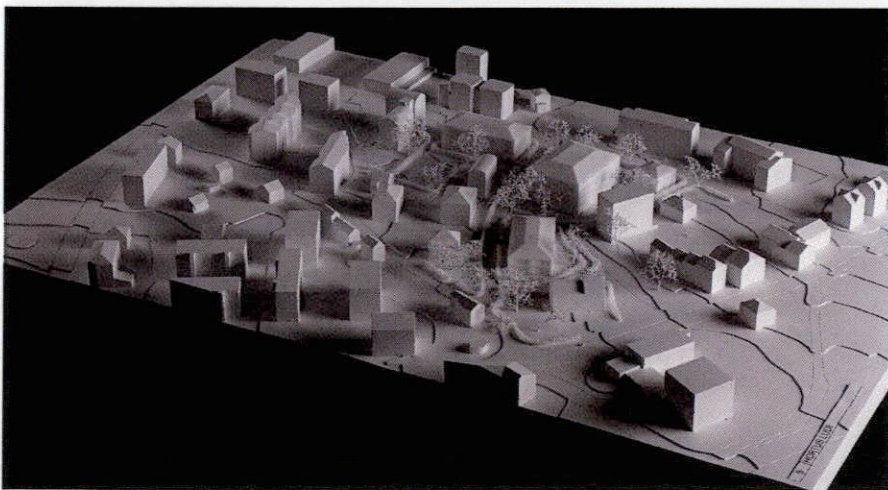
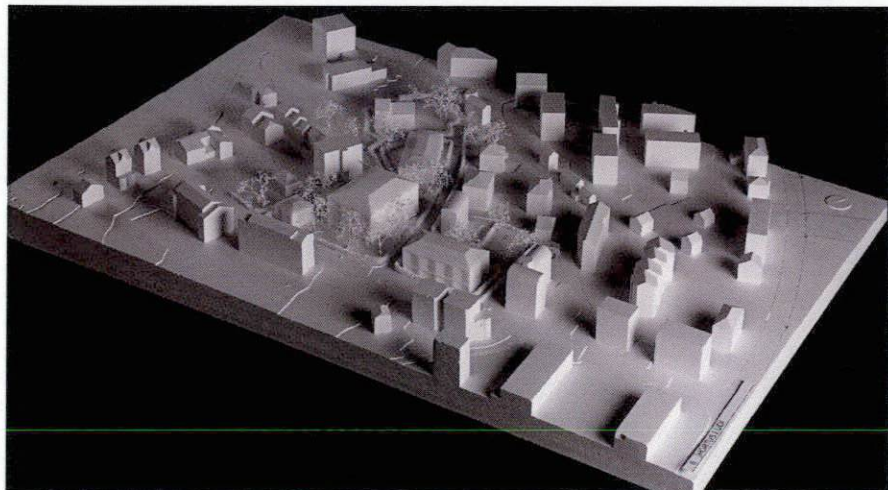
Paul Verhoeven

Carole Boeckx

Floris Cornelisse

Ties Linders

Bernd Korteling



Projet No 7

Auteur

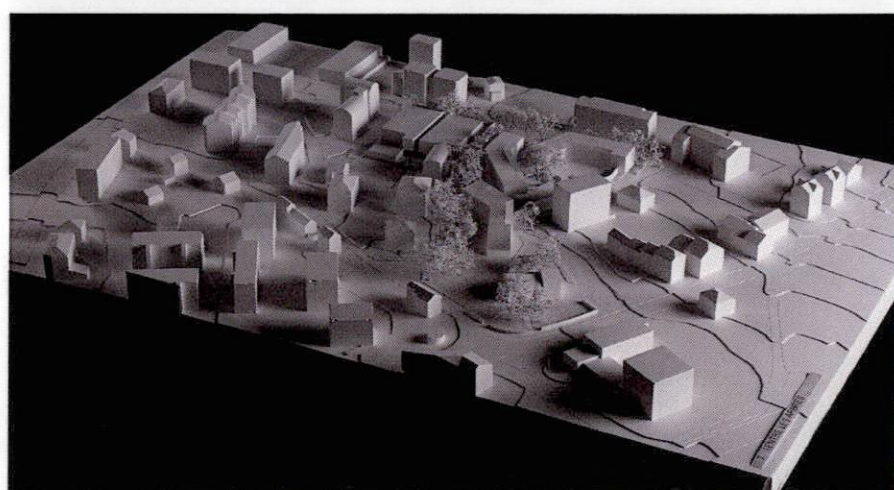
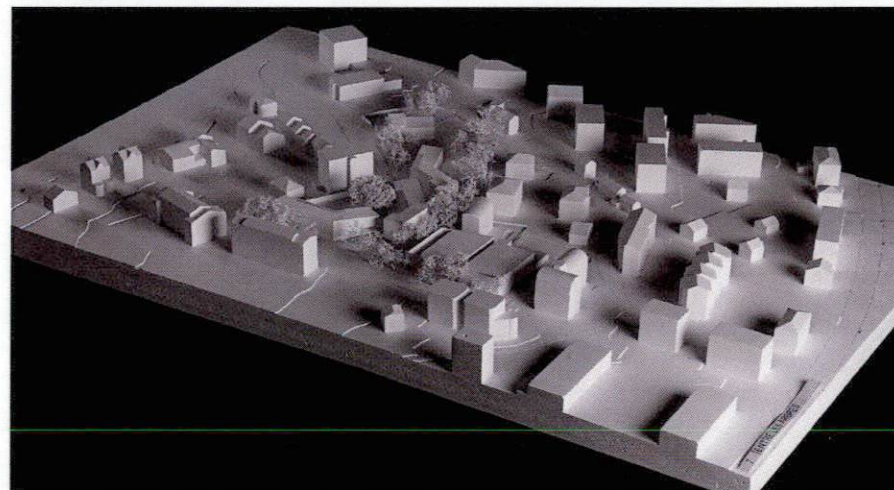
Collaborateurs

ENTRE LES ARBRES

Janand + Delahousse architectes Sàrl, Paris

Ceissan Sàrl d'architecture, Cyril Emmanuel Issanchou

Cosyrest - Bet Cuisine - M. Derrier



Projet No 8

Auteur

Collaborateurs

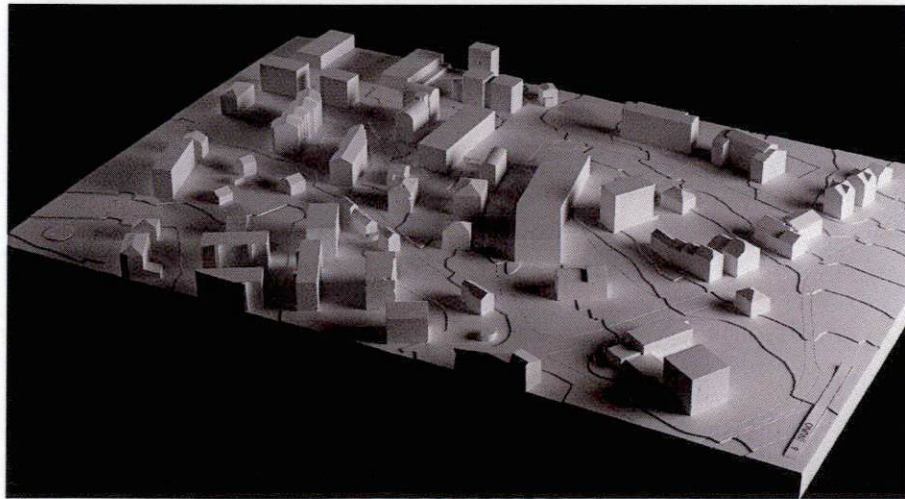
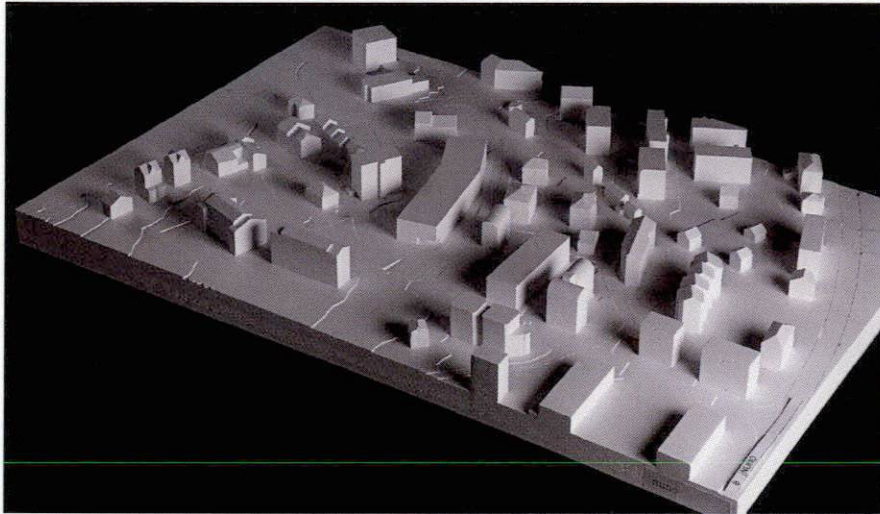
NUNO

Cellule GmbH, Zürich

José Bento

Ludovic Toffel

Louis Jucker



Projet No 9

Auteur

Collaborateurs

LE PETIT BONHOMME DE CHEMIN

Dias-Cottet architectes Sàrl, Pully

Nuno Brandão Costa arquitecto Lda

Nuno Brandão Costa

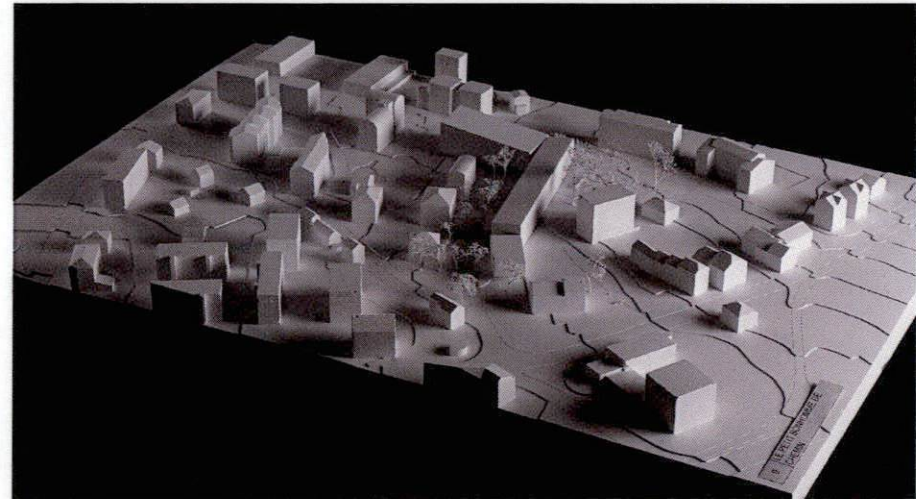
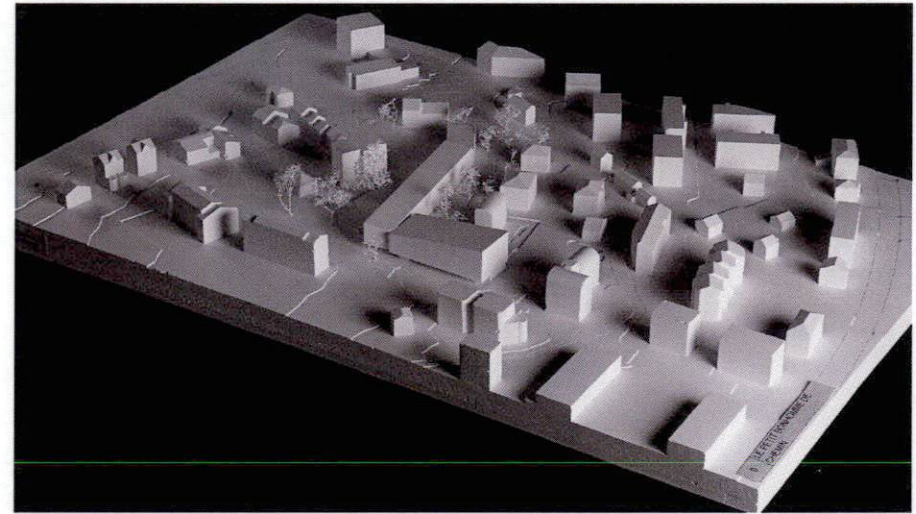
Tiago Dias

Filipa Julio

Stéphane Cottet

Rita Leite

Miguel Verdasca



Projet No 10

**LE BONHEUR A DEUX CA DURE LE TEMPS
DE COMPTER JUSQU'A TROIS**

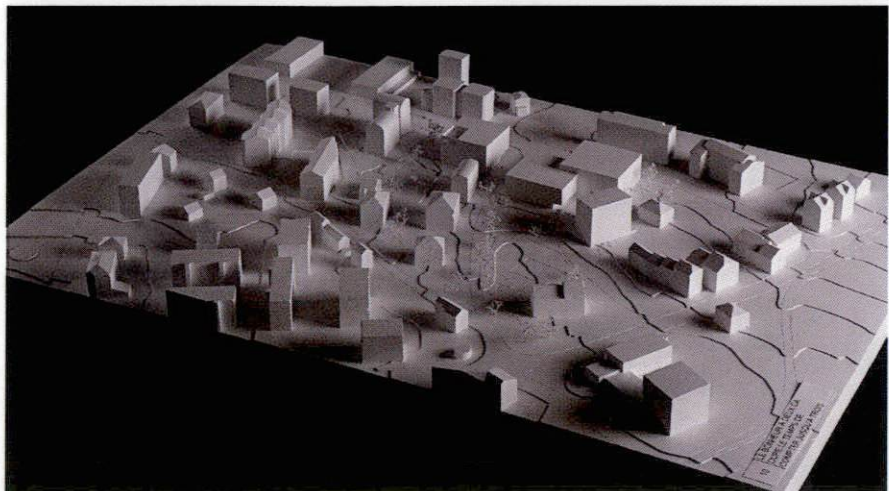
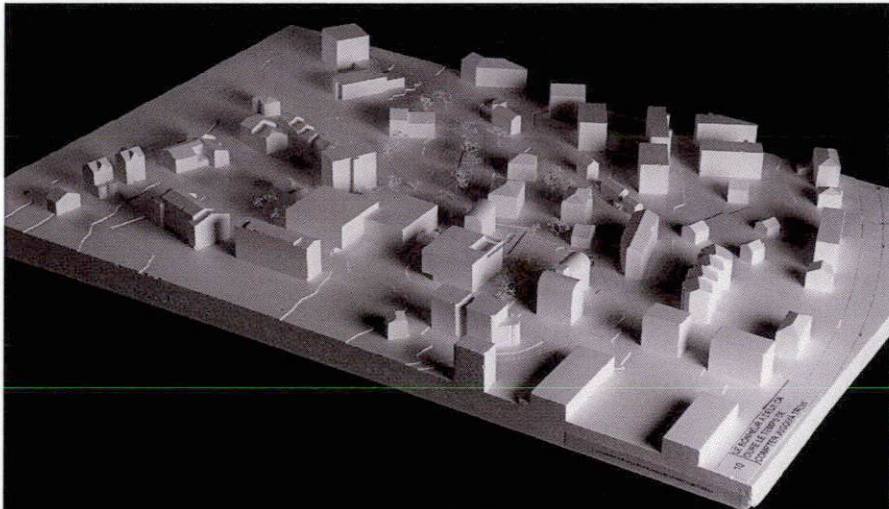
Auteur

Lemanarc SA, Lausanne

Collaborateurs

Xavier Marlaire
Laura Aparicio
Arnaud Bovet
Agathe Caviale

Simon Potier
Alexandre Sadeghi
Vincent Zhang



Projet No 11

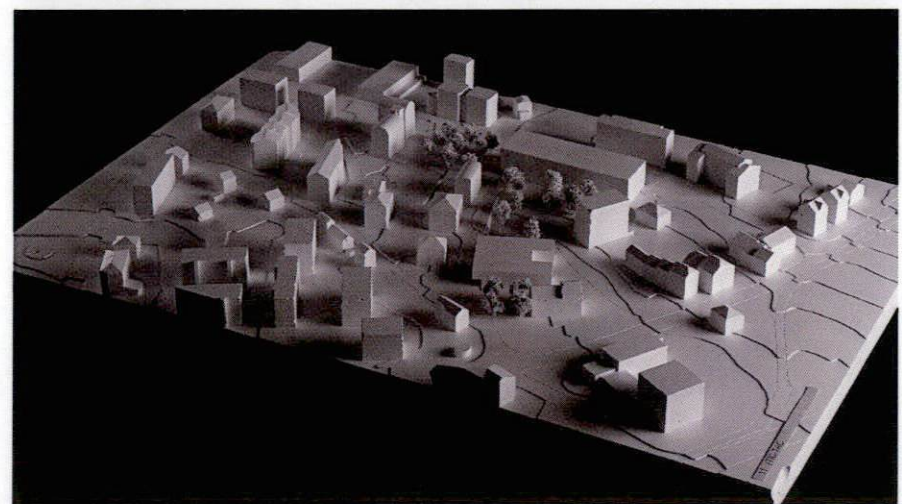
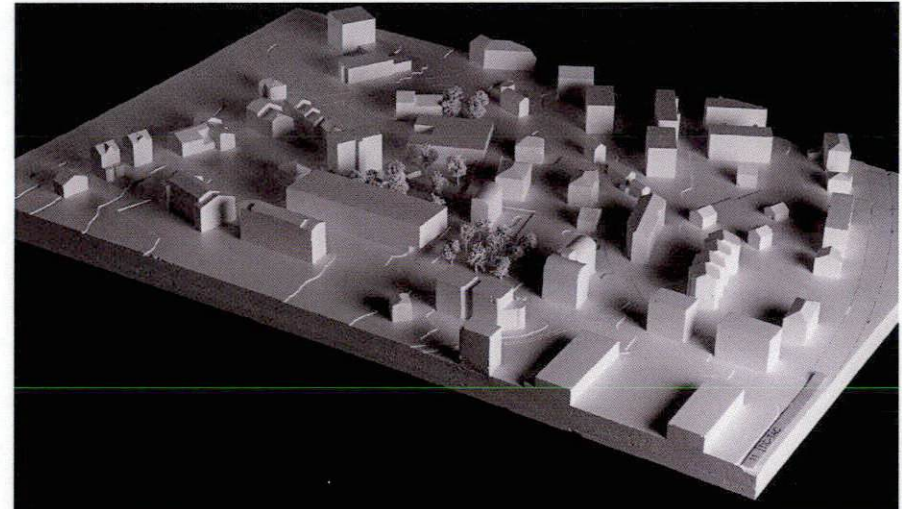
TIC-TAC

Auteur

Crozetièrre & Hannotin architectes, Lyon

Collaborateurs

Vincent Hannotin
Romain Crozetièrre



Projet No 12

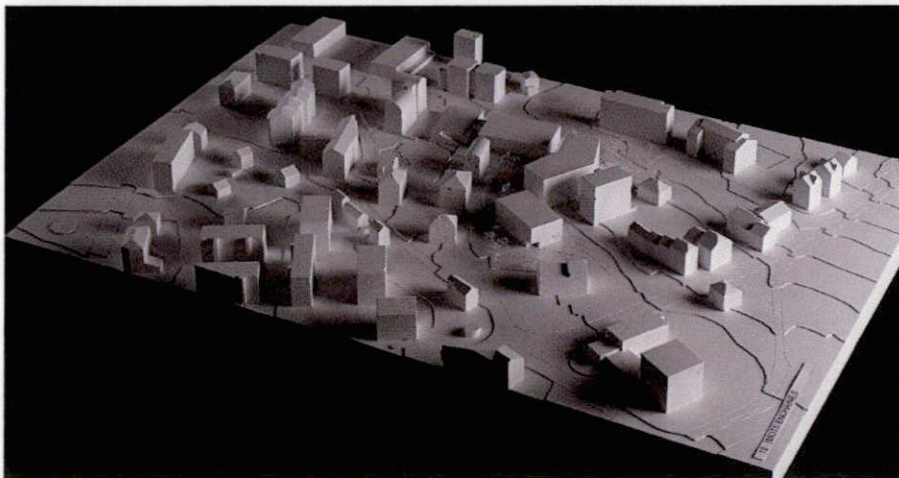
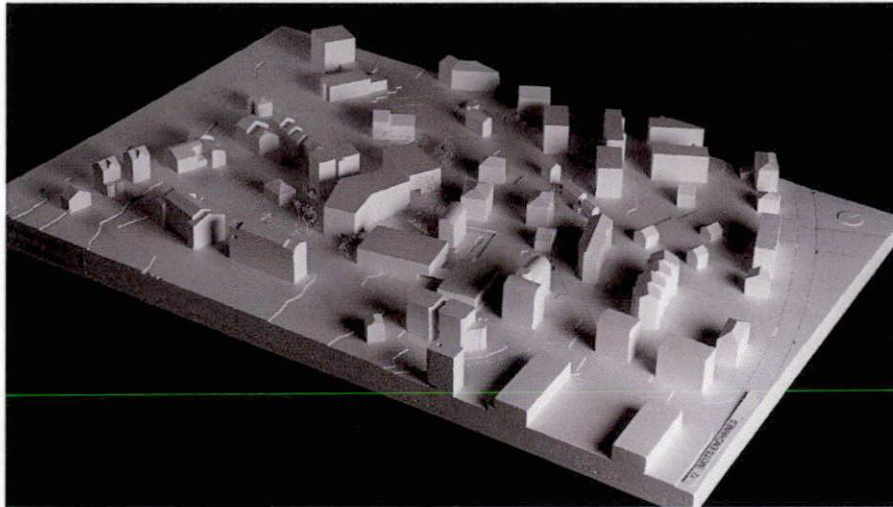
Auteur

Collaborateurs

MOTS ENCHAINES

**Kawamura-Ganjavian Fernando Key
Portilla Kawamura, Lausanne**

Ali Ganjavian Maki Portilla Kawamura
Natalia Diaz Martina Von Povlikova
Cornelia Tapparelli Pablo Carrascal
Key Portilla Kawamura



Projet No 13

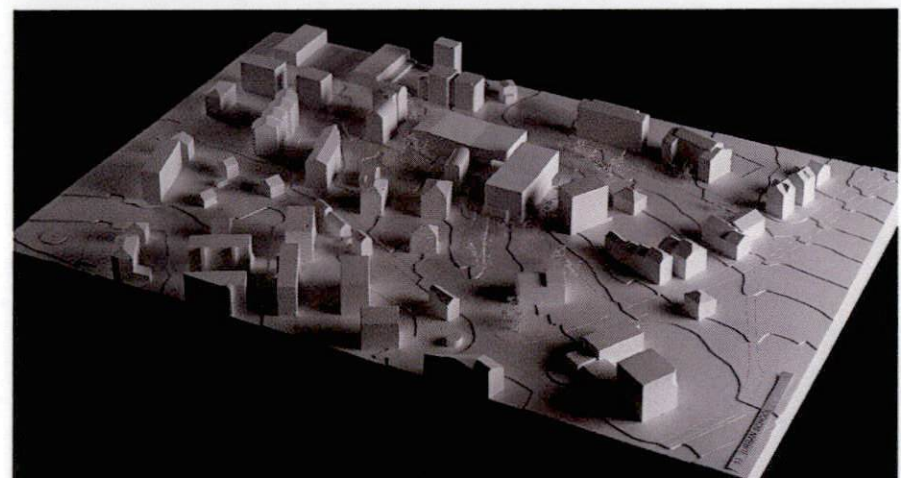
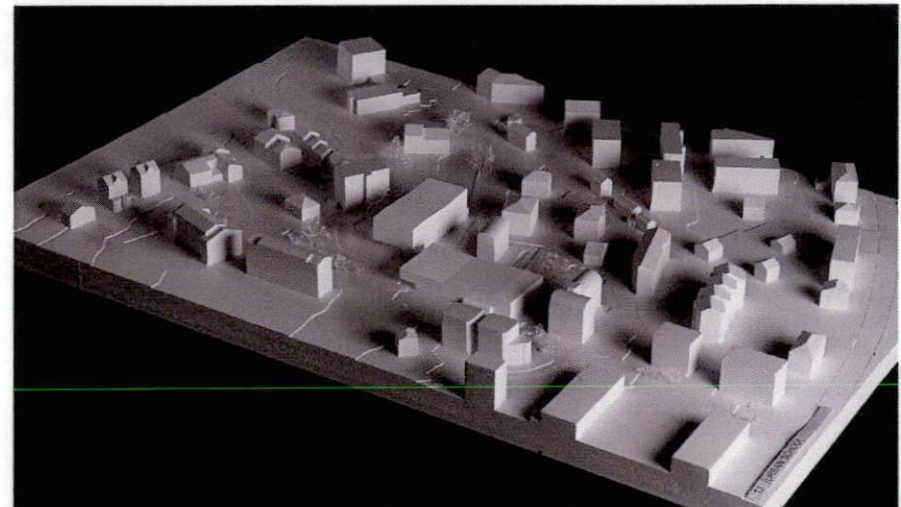
Auteur

Collaborateurs

URBAN SCHOOL

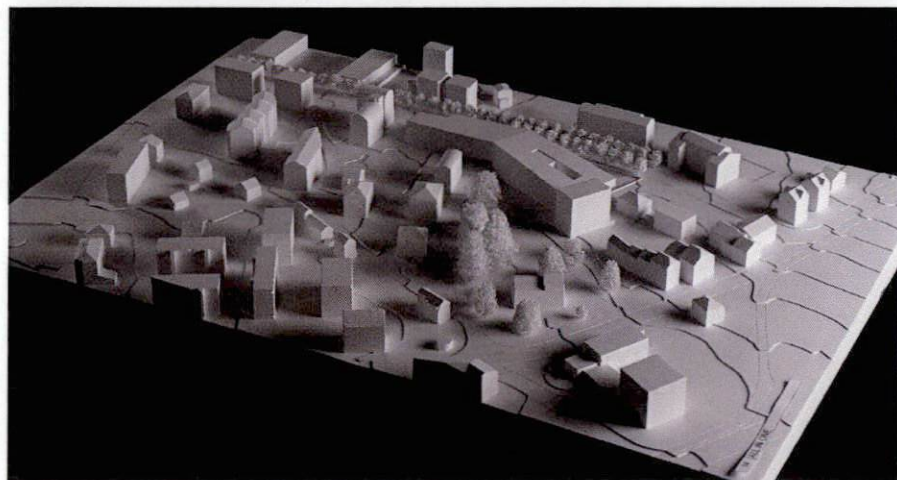
Stendardo & Menningen, Genève

Adrien Menningen
Daniele Stendardo



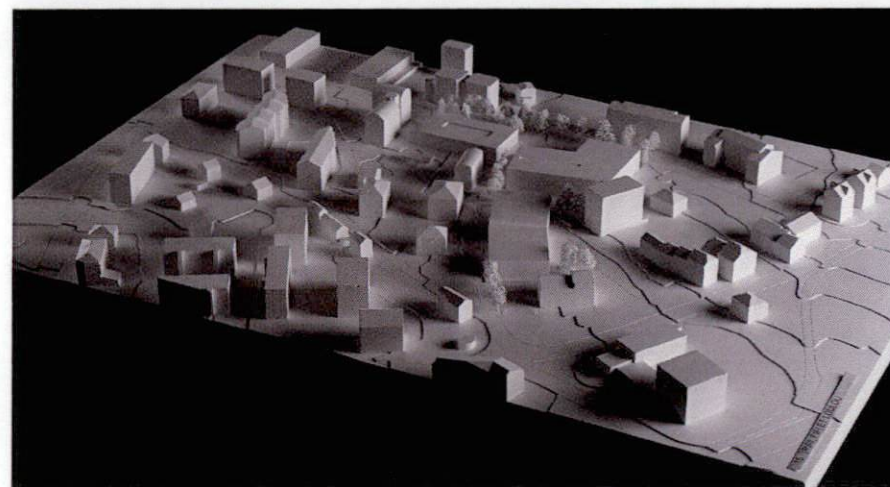
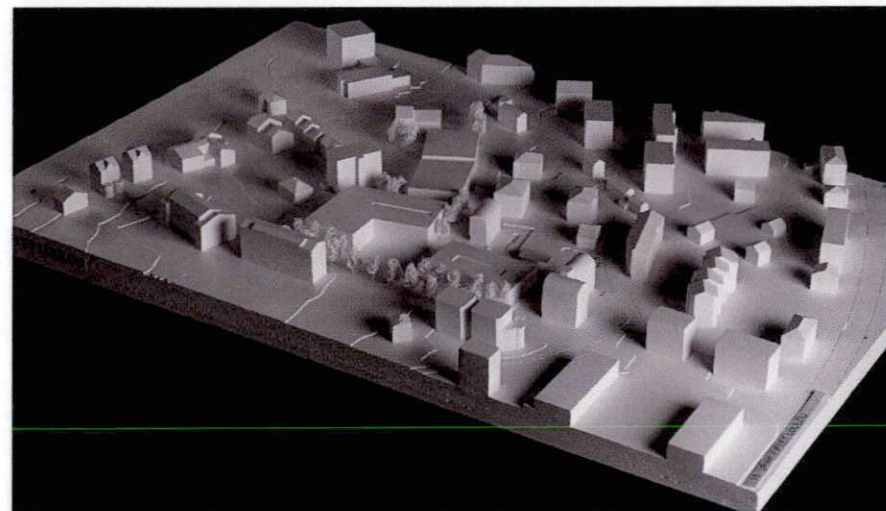
Projet No 14
Auteur
Collaborateurs

ALL IN ONE
Link architectes SA, La Tour-de-Peilz
Jean-Pierre Dind Florent Rouvenoz
Steve Gerbex Thibault Repond
Christophe Donner



Projet No 15
Auteur
Collaborateurs

RIRI, FIFI ET LOULOU
Balzani architectes, Brig
Elias Balzani Federico Balzani
Stefanija Ardelean Felix Grundhöfer
Silvan Willisch



Projet No 16

Auteur

AUTOUR DE L'ARBRE

Buonomo Veglia Sàrl

**Giuseppe Veglia et Benedetta Veglia,
Turin**

Collaborateurs

Cristina Aparicio

Projet No 17

Auteur

**LA TETE AU CARRE, LES PIEDS DANS LE
PRE**

**Rapin Saiz architectes, Vevey, en
association avec Carlos Puente**

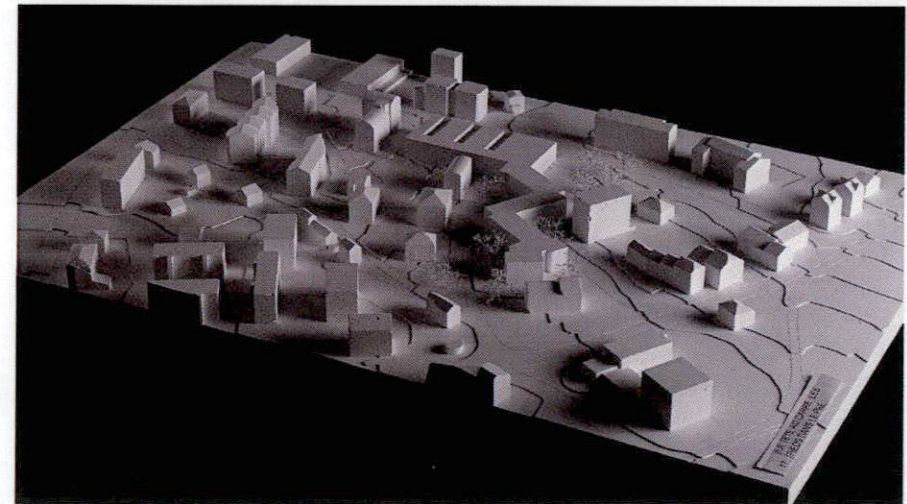
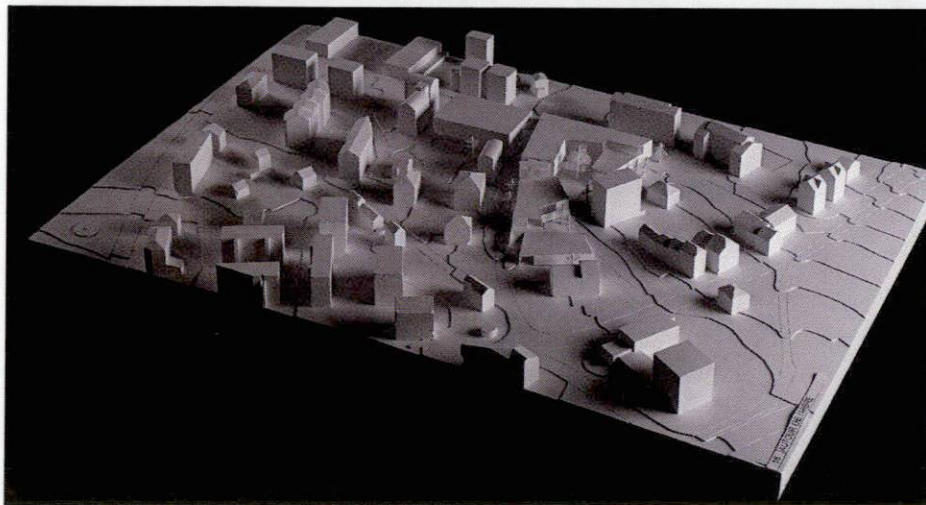
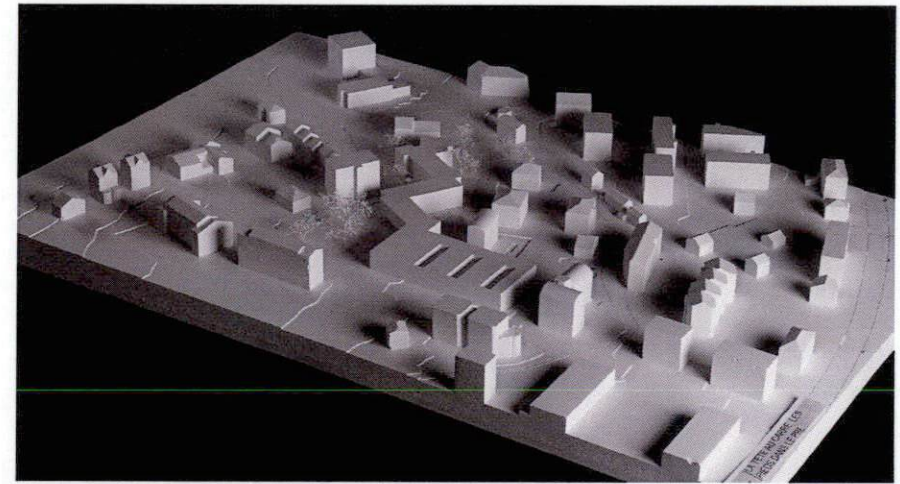
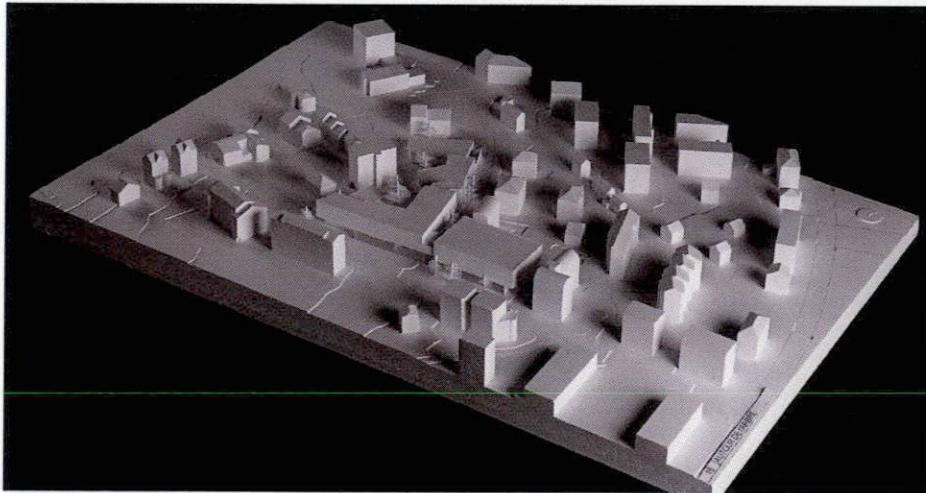
Collaborateurs

Clara Garcia

Jaouida Zehou

Sergio Velasco

Joaquin Rodriguez



Projet No 18

Auteur

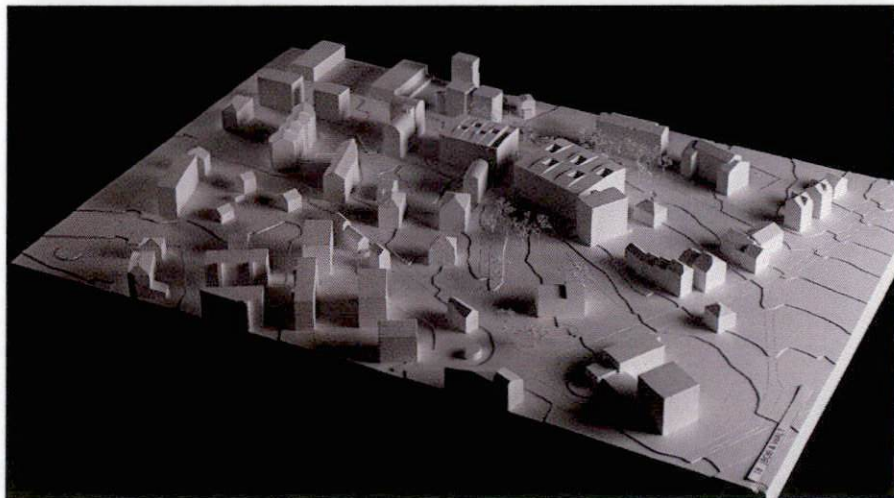
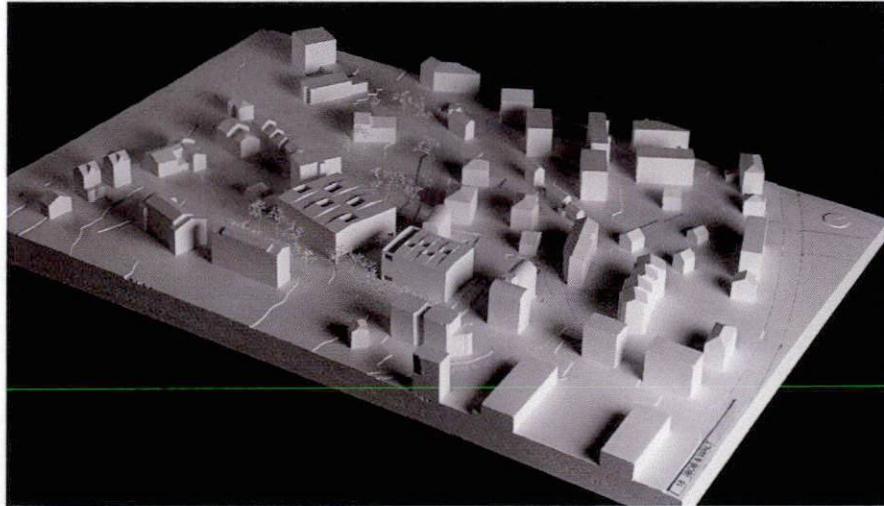
Collaborateurs

BOB & WALT

**NB. Arch /Nedir / Bovard / Macherel,
Lausanne**

Anna Beck
Luc Bovard
Yves Macherel

David Begert
Guillaume Lesage
Sarah Nedir



Projet No 19

Auteur

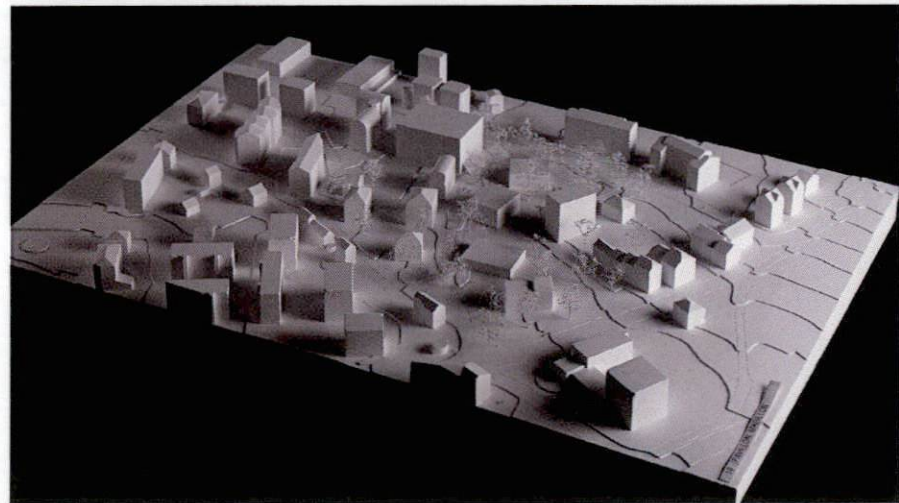
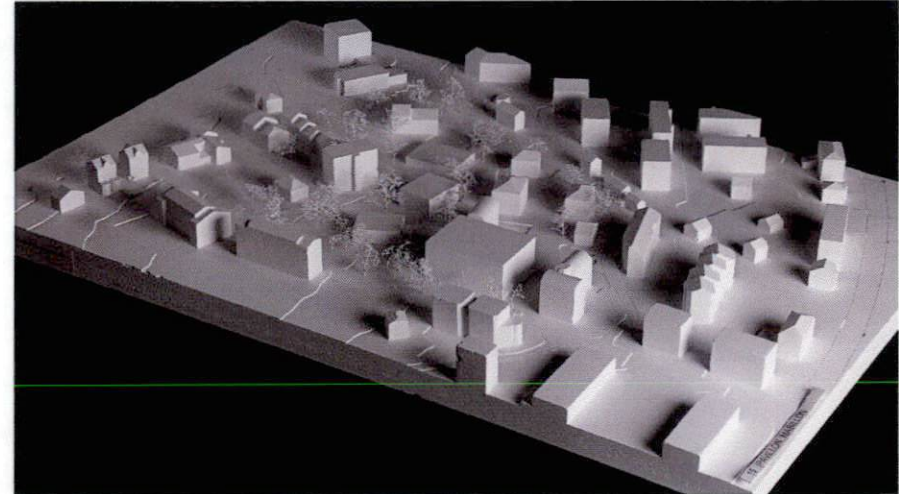
Collaborateurs

PAVILLON, MABILLON

Dar architectes SA, Ecublens

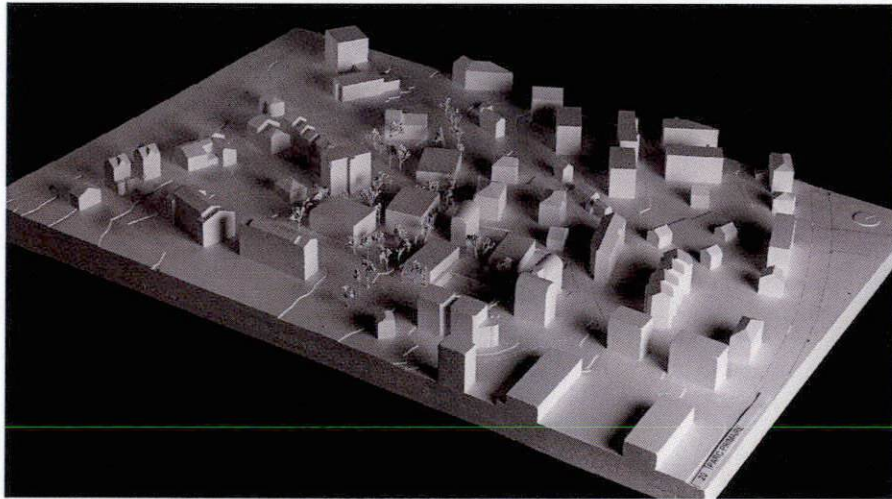
Françoise Rey
Peter Keller
Aline Vollmer
Cian Nicholl
Philippe Dubost

Pierre de Almeida
Gaëlle Cabessa
Anne Monnot
Sara Gerber



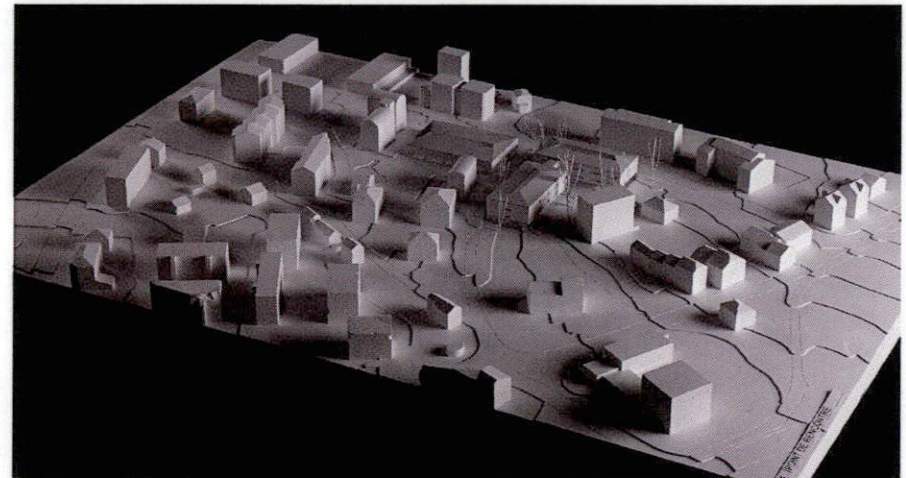
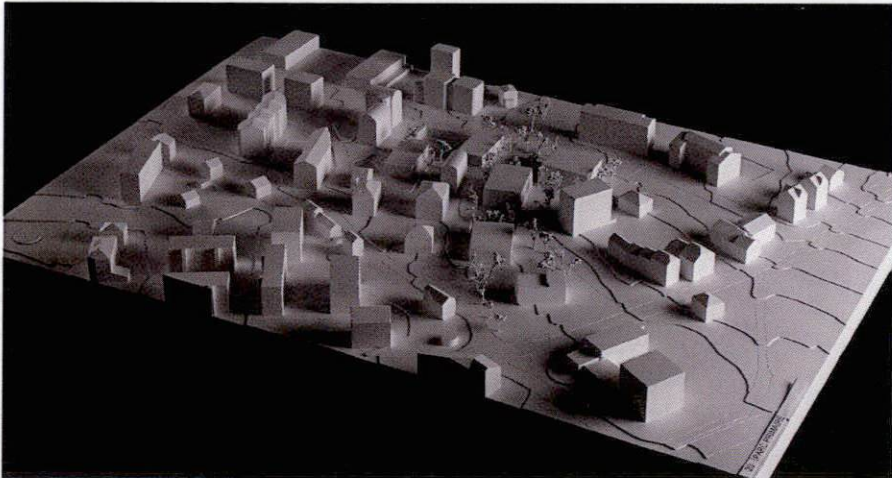
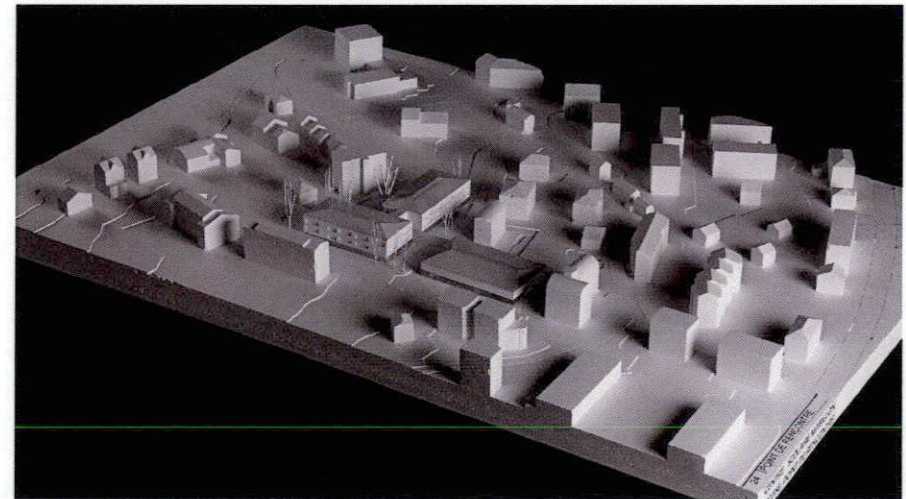
Projet No 20
Auteur
Collaborateurs

PARC PRIMAIRE
NOR Architectes, Lausanne
Christophe Fouad
Stéphane Kläfiger
Sophie Lufkin
Anne Dupraz



Projet No 24
Auteur

POINT DE RENCONTRE
XNF Bustos - Regusi - Grau Architectes
SLP et Camilo Galletti



Projet No 26

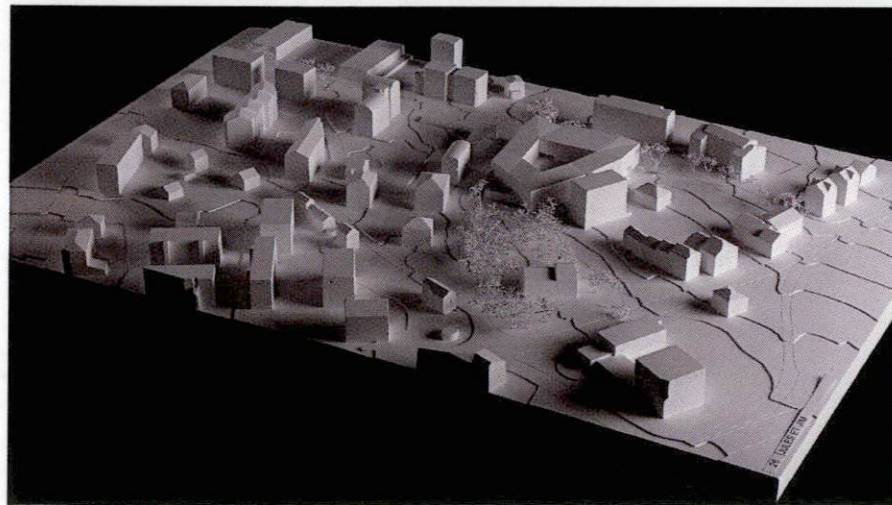
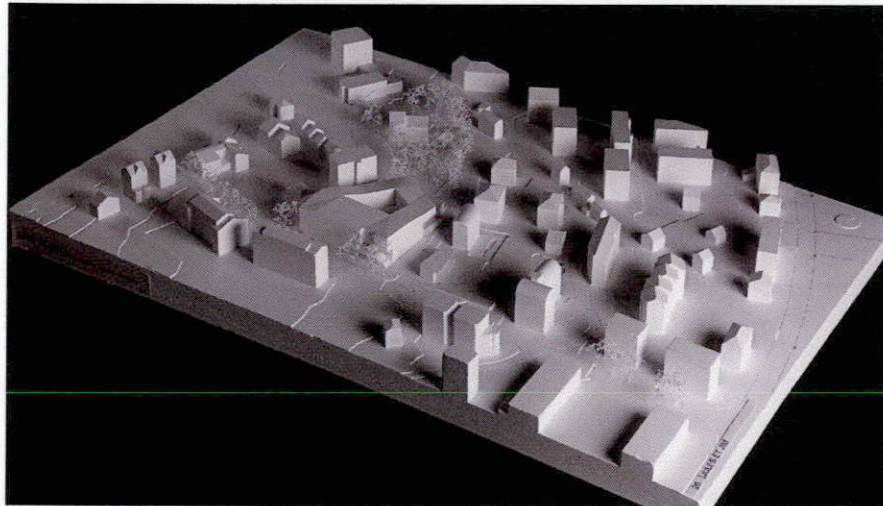
Auteur

JULES ET JIM

**Jean-Paul Chabbey architecte EPFL-SIA et
Sam Voltolini, architecte DPLG-SIA,
Monthey**

Collaborateurs

Grégoire Farquet
Julien Maugat
Elena Lorrio Brieva
Cyntia Provost



Projet No 27

Auteur

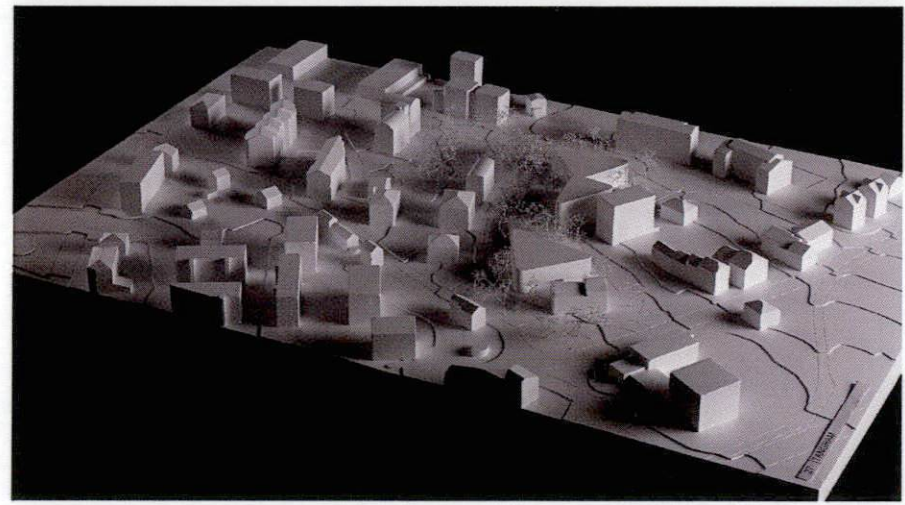
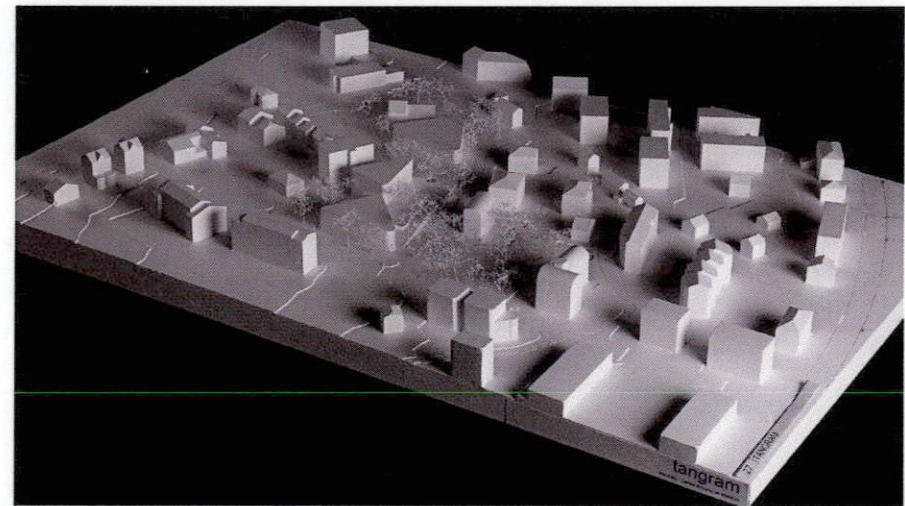
TANGRAM

rk studio, Monthey

Collaborateurs

Miquel Rodriguez
Sandra Espinosa
Silvia Gil
Florian Hauswirth
Jonas Inhelder

Miquel Delrio
Joanna Jossif
Lluis Raich
Katia Ritz



Projet No 28

Auteur

Collaborateurs

COTE COUR COTE JARDIN

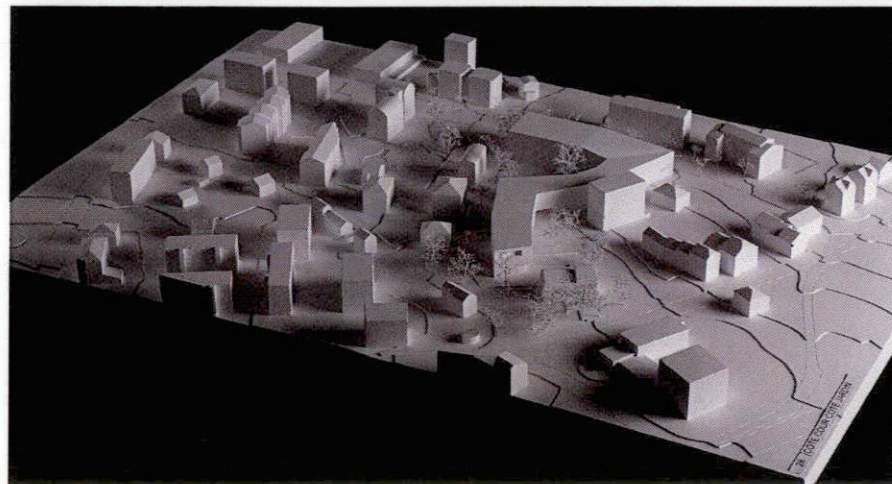
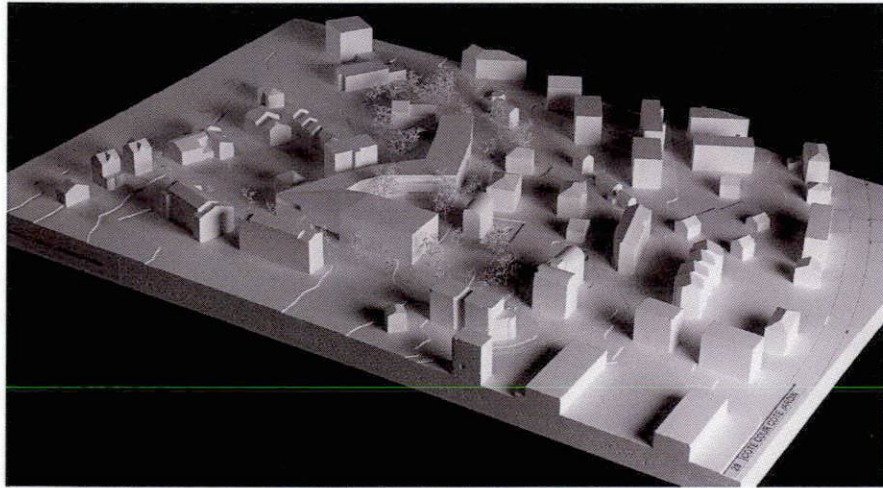
Frei Rezakhanlou SA, Lausanne

Eric Frei

Kaveh Rezakhanlou

Jaime Anton Albaladejo

Tuan Doan



Projet No 30

Auteur

Collaborateurs

SUR LE CHEMIN DE L'ECOLE...

Actescollectifs architectes SA, Sierre

Claudia Bétrisey

Cédric Bonvin

Thomas Friberg

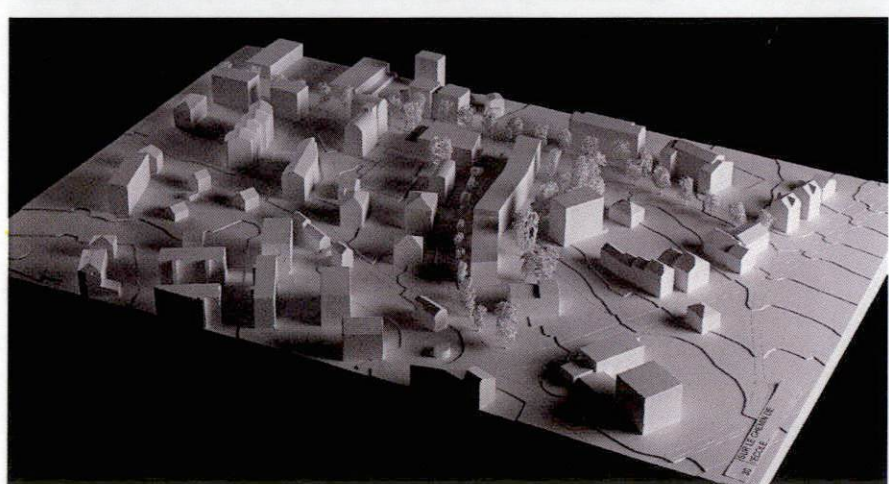
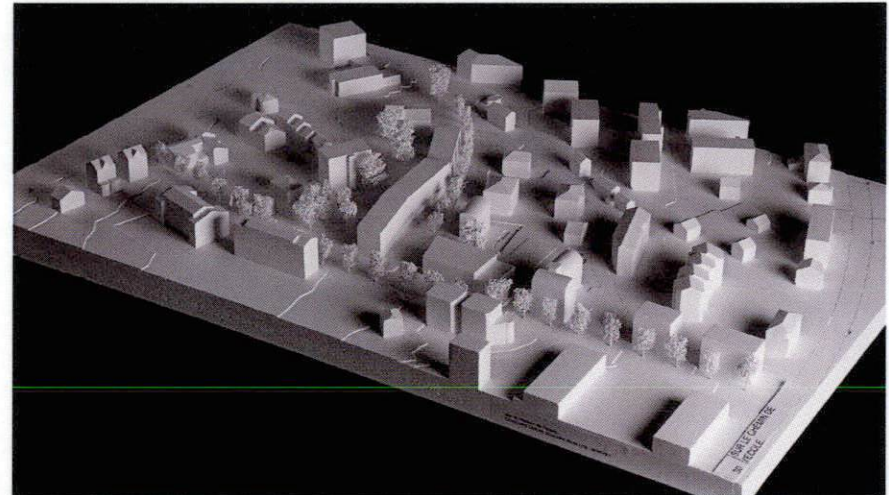
Amélie Grichting

Ambroise Bonvin

Pierre-Antoine Masserey

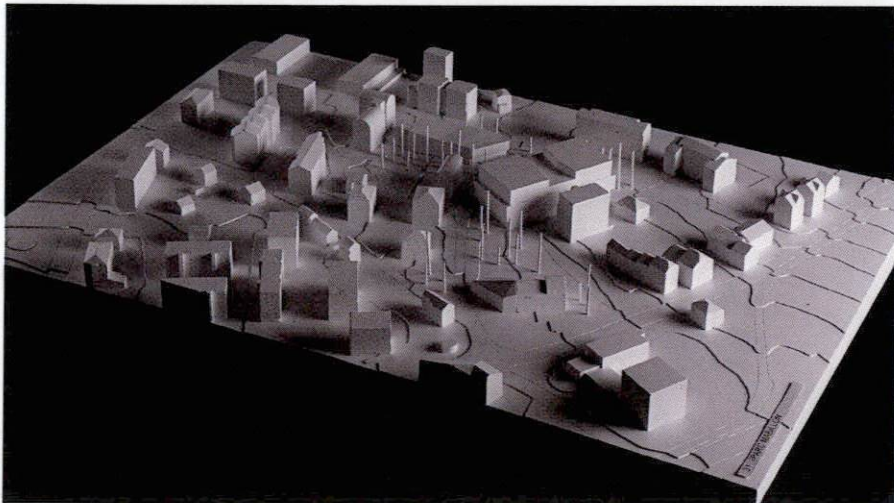
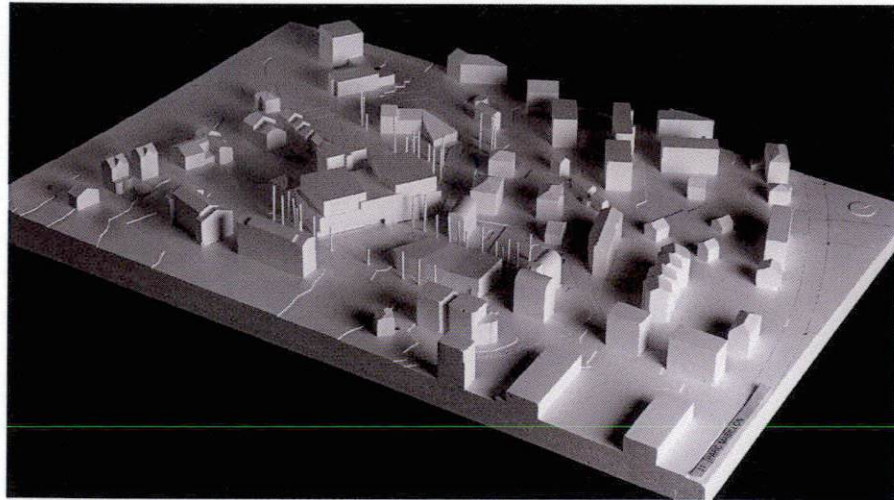
Stefan Hare

Maurice Debons



Projet No 31
Auteur
Collaborateurs

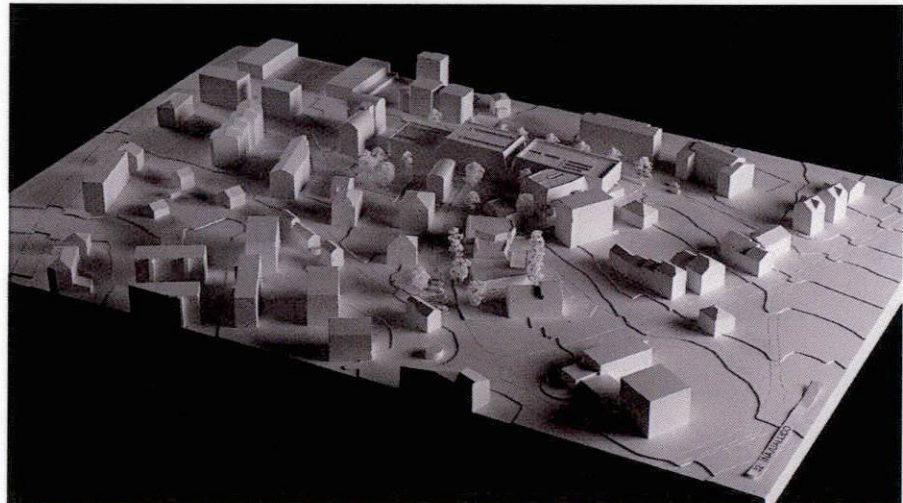
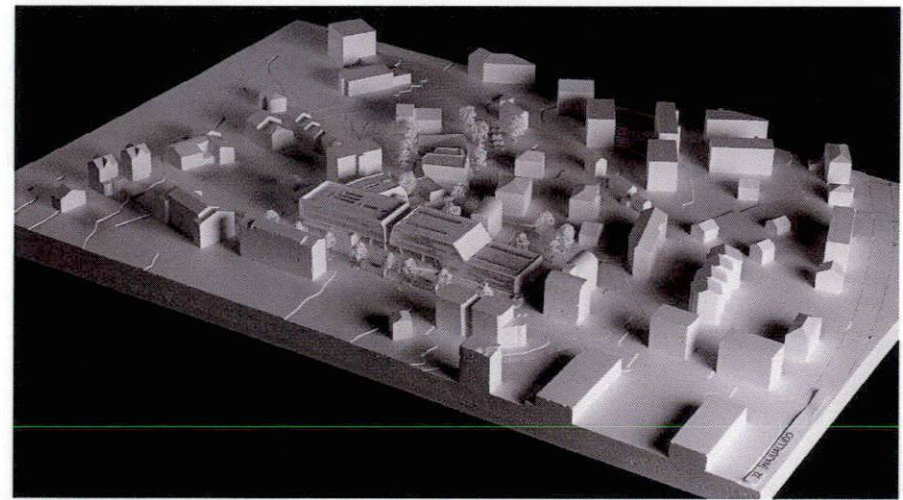
PARC MABILLON
Ellenamehl architectes, Ivry Sur Seine
Hervé Ellena
Stéphanie Mehl
Jérémy Vogl



Projet No 32
Auteur

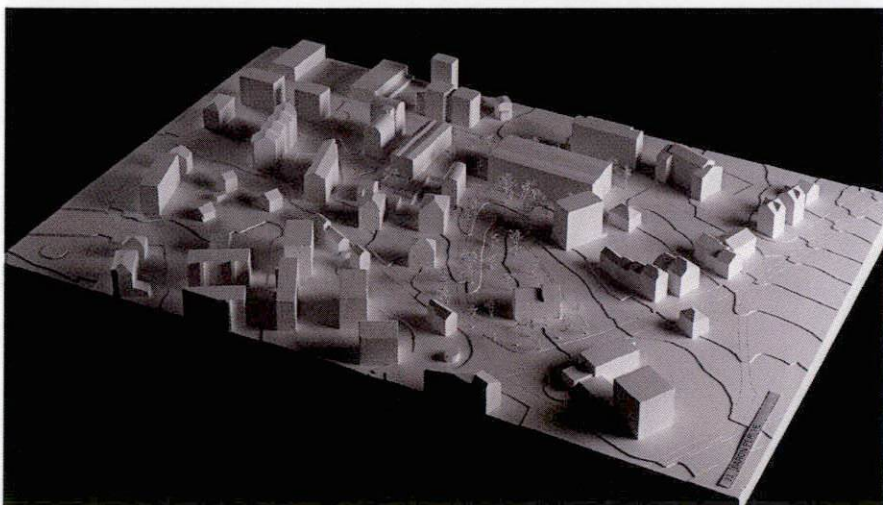
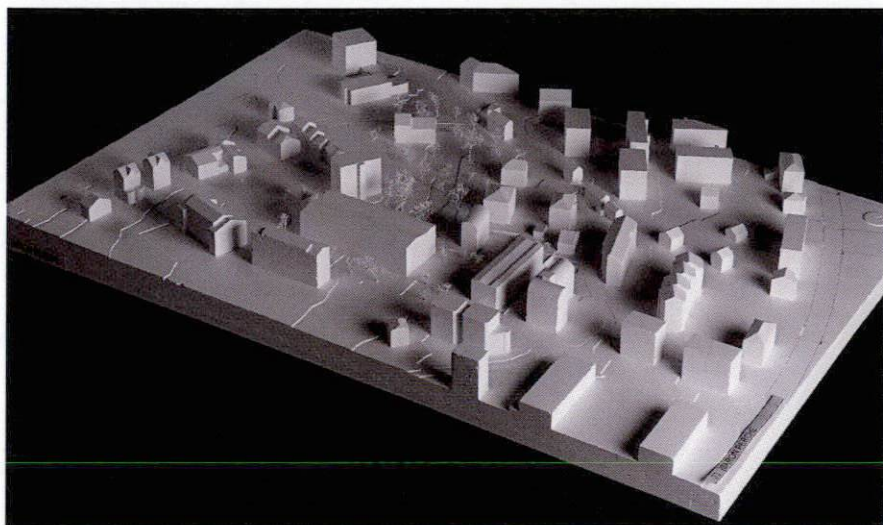
NAJUALLIDO
Bruno Lavigne architecte, Le Perreux sur Marne

Collaborateurs Therma, bureau d'étude thermique, Metz-Tessy
Sàrl Architecture 309, Bordeaux
Cholley Ingénierie, Villeurbanne



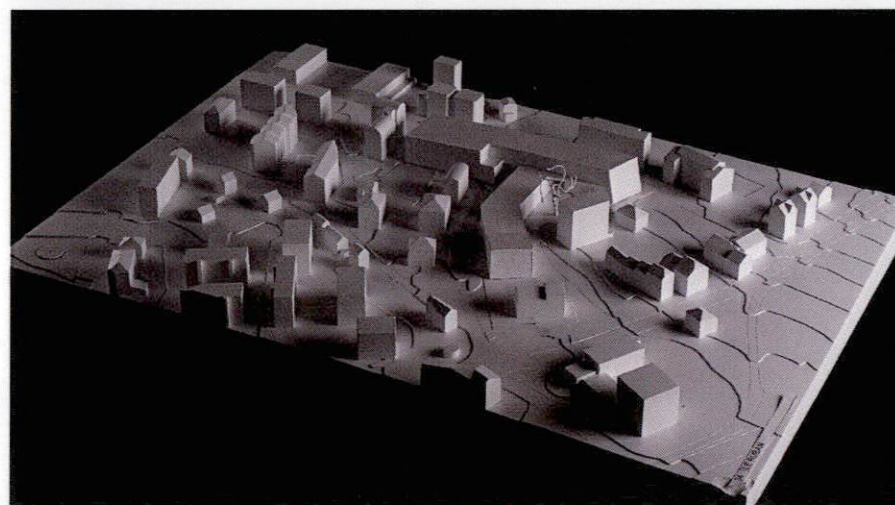
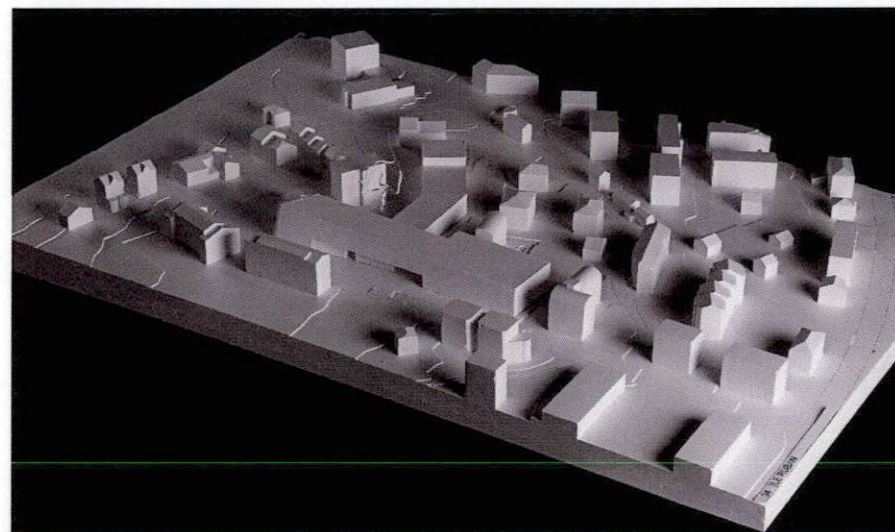
Projet No 33
Auteur
Collaborateurs

Le BARON PERCHE
U8 architectes Sàrl, Posat
Antoine Menthonnex
Pierre Simac



Projet No 34
Auteur

LE RUBAN
Jérôme Guivier architecte Sàrl, Besançon



Projet No 35
Auteur

TRAPEZES SUR COURS
Sas Data Architectes, Paris

